



# INFORMATIONS HUMANISTES INTERNATIONALES

*(International Humanist News)*

Union Internationale Humaniste et Laïque

Avril 2006

6 €



De gauche à droite : 1. Le XVI<sup>e</sup> Congrès Humaniste International du 5 au 7 juillet 2005 à l'UNESCO • 2. L'Assemblée générale de l'IHEU des 7 et 8 juillet 2005 à la Sorbonne • 3. La manifestation du 3 avril 2005 à Bruxelles • 4. La manifestation du 10 décembre 2005 à Paris.

## Paris • Juillet 2005 : un congrès historique

# INFORMATIONS HUMANISTES INTERNATIONALES

Version française de  
*International Humanist News*



## Mars 2006

### Au sommaire :

Le mot du Président de l'IHEU 3

Présentation de l'IHEU 4

#### Une constitution pour l'Europe

La mort lente de la démocratie européenne  
par Roy Brown 7

Le NON des Français, par Babu Gogineni 8

#### Assemblée générale de l'IHEU en Afrique

Mai 2004 : une semaine humaniste en Ouganda  
par Babu Gogineni 9

La déclaration de Kampala : un appel pour un réveil  
humaniste en Afrique 10

#### Activités de l'IHEU :

La bioéthique : une approche humaniste  
Avril 2005 : compte rendu d'une conférence novatrice  
par le Dr Ana Lita 11

LIHEU à la Commission des Droits de l'Homme 12

«L'intouchabilité» en Inde  
par Roy Brown 13

#### Juillet 2005 • Paris : un congrès historique

Un congrès fructueux, par Roy Brown 15

La séparation des Eglises et de l'Etat aux Etats-Unis,  
par Robert Boston 15

La religion et l'Etat au Nigeria  
par le Dr Eze Enyeribe Onuoha 17

Déclaration de Paris de l'IHEU 20

#### Défendre la loi française de séparation du 9 décembre 1905

Pour la restauration de la loi de 1905,  
par Roger Lepeix 21

La Libre Pensée et l'élaboration de la loi  
par Jean-Marc Schiappa 24

Les remises en cause de la loi de 1905  
de Vichy à la V<sup>e</sup> République, par Christian Eyschen 26

**Comité de rédaction :** Sam Ayache, Christian Eyschen, Babu Gogineni, Catherine Le Fur, Roger Lepeix, Roy Brown.

ISSN : 0929-4589

Les points de vue exprimés dans la revue ne représentent pas nécessairement ceux de l'IHEU.

#### Siège de l'IHEU et de la rédaction :

1 Gower Street, Londres WC1E 6HD, UK  
Tél: 00 44 20 7631 3170 Fax: 00 44 20 7631 3171

**Président :** Roy Brown

Email : president@iheu.org

**Directeur exécutif :** Babu Gogineni

Email : babugogineni@iheu.org

**Directeur administratif :** Suresh Lalvani

Email : suresh@iheu.org

**Rédacteur en chef :** Babu Gogineni

Email : editor@iheu.org

**IHEU-Appignani Humanist Center for Bioethics at the UN**

**Director :** Ana Lita

P.O. Box 4104, Grand Central Station

New York, NY 10162, USA

Tél. : +1 212 687 3324 Fax +1 212 661 4188

Email : analita@iheu.org

**Website :** [www.iheu.org](http://www.iheu.org)

Maquette et impression : Print Communication  
Tirage 1000 exemplaires

## Assemblée générale annuelle 2006 de l'IHEU

L'Assemblée générale annuelle 2006 de l'IHEU se réunira  
**les 20 et 21 avril 2006**

dans les locaux de la «New York Society for Ethical Culture»  
à New York (USA)

Cette Assemblée générale, instance statutaire de décision de l'IHEU, est ouverte principalement aux représentants des organisations membres.

Elle entendra et discutera les rapports présentés par le Comité exécutif, définira les orientations à suivre pour la prochaine période, et procédera à un renouvellement partiel du Comité exécutif. Les organisations membres peuvent également y présenter des projets de motions et résolutions.

Cette Assemblée générale sera accompagnée de plusieurs événements importants.

Le calendrier complet sera le suivant :

- **Judi 20 avril** (10h à 17h) : Assemblée générale
- **Vendredi 21 avril** (10h à 13h) : Assemblée Générale
- **Vendredi 21 avril** (14h à 17h) : Séminaire de travail sur les relations publiques et les relations avec la presse : présentation du problème, exemples.
- **Vendredi 21 avril** (18h) : Réception des participants à la Conférence Bioéthique
- **Samedi 22 avril** (10h à 17h) : Conférence Bioéthique
- **Dimanche 23 avril** (10h à 17h) : Conférence Bioéthique
- **Lundi 24 avril** : Visite du siège de l'IHS à Albany

Les inscriptions se font au moyen des fiches disponibles auprès de l'IHEU ou via le site web.

Des adresses d'hôtels sont aussi disponibles sur demande.

A noter que les travaux seront uniquement en anglais, langue officielle de l'IHEU.

## Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France

L'association «**Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France**», créée sous l'égide de la Fédération Nationale de la Libre Pensée française, est habilitée à recevoir les dons et legs exempts de droits et taxes, et à utiliser les fonds pour venir en aide aux libres penseurs dans le besoin, afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

**Entraide et Solidarité  
10-12 rue des Fossés-  
Saint-Jacques  
75005 PARIS (France)**

**NB :** Tous les legs et donations doivent être libellés au nom d'«Entraide et Solidarité des libres penseurs de France».



**C**ette première édition en français d'*Informations Humanistes Internationales* nous donne l'occasion d'élargir notre audience francophone concernant la lutte mondiale de l'IHEU, représentée par plus de 100 organisations membres dans plus de 40 pays. Les problèmes auxquels nous faisons face sont mondiaux et nous avons tous besoin de travailler ensemble pour contrer les vives réactions qui semblent croître quotidiennement.



L'affaire des caricatures danoises a révélé, peut-être plus encore que n'importe quelle attaque terroriste, à quel point est sérieuse la menace à laquelle doit faire face la démocratie libérale occidentale. Depuis l'avènement de l'Allemagne nazie, les valeurs de tolérance et de discours libre n'avaient pas subi un assaut aussi direct et soutenu. Beaucoup de gouvernements islamiques et des commentateurs politiques réclament maintenant de nouvelles lois au niveau national, européen et international pour protéger non seulement les musulmans, mais l'islam lui-même, ses symboles, ses prophètes et ses lieux saints. Le pire, c'est qu'ils cherchent à protéger leurs idées et leurs enseignements. Comment pouvons-nous respecter, ou nous abstenir de critiquer, n'importe quelle religion qui dénigre les femmes et les non-croyants, lapide des femmes pour adultère présumé, ou pend des adolescents pour homosexualité présumée ?

L'Iran, l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Nigéria du nord ont longtemps été sous le joug de l'islam radical, mais l'Irak et la Palestine ont maintenant élu des gouvernements islamistes et si des élections libres étaient tenues aujourd'hui dans une demi-douzaine d'autres pays comprenant l'Égypte, l'Algérie et le Pakistan, il n'y a aucun doute que les islamistes s'empareraient du pouvoir.

Les islamistes ont été rejoints par des chefs chrétiens et juifs pour demander des changements de la loi internationale – en fait pour une loi de blasphème internationale – afin de protéger leurs religions non seulement du ridicule ou du mépris, mais apparemment, des analyses et des commentaires critiques. L'IHEU a été aux premières loges pour constater la puissance des islamistes aux Nations Unies. L'année dernière, quand nous avons fait appel à la Commission de l'ONU sur les droits de l'homme *«pour condamner ceux qui tuent ou invitent d'autres à le faire au nom de Dieu ou de la religion»*, nous étions accusés par les états islamiques d'islamophobie et de diffamation de l'islam. Si la communauté internationale venait maintenant à accorder des privilèges spéciaux pour la religion, cela aurait un impact négatif sur toutes les tentatives futures de protéger les droits de l'homme de ceux qui vivent dans des sociétés religieuses. Le besoin absolu d'une séparation de la religion et de l'état n'a jamais été aussi grand et nous avons maintenant besoin de nous focaliser à séparer la religion des institutions internationales et du droit international.

Les signes ne sont pas bons. Nous avons vu que les islamistes sont soutenus dans leur appel par des chefs aveugles d'autres religions. Leurs appels à l'Union européenne pour

protéger l'islam (légèrement déguisés en protection de toutes les religions) sont susceptibles d'être soutenus par le Vatican qui bénéficie déjà d'un accès sans précédent à la Commission européenne et à son président.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés proviennent non seulement d'un islam nouvellement encouragé, mais de la connexion profane de la politique et de la religion sur presque chaque continent. Aux Nations Unies, les états islamiques sont invariablement soutenus par

d'autres abuseurs des droits de l'homme, comprenant Cuba, la Chine et même l'Inde, où le mouvement nationaliste hindou a réussi à positionner la religion au premier rang de la discussion politique dans cet état constitutionnellement laïque.

Le mélange toxique de la politique et de la religion contre-carre les efforts dans le monde entier pour introduire des lois plus humaines. Les grands espoirs d'une Russie post-communiste ont été écrasés lorsque le gouvernement de Vladimir Poutine a cherché à consolider sa puissance en offrant des privilèges toujours plus grands à l'église orthodoxe. Aucun de nous n'a besoin de se rappeler que les États-Unis ont déclenché une guerre illégale parce que leur président a cru que Dieu l'a appelé à faire ainsi. La guerre en Irak a été l'agent recruteur le plus efficace que les islamistes aient jamais vu. Le soutien à l'islam radical a triplé dans les états islamiques depuis le début de la guerre.

Afin de bénéficier d'un droit international juste et équitable pour notre planète multi-religieuse et multiculturelle, la seule possibilité est de séparer strictement la religion de la création et de l'administration de la loi.

S'il y a une leçon à retenir de ces 200 dernières années d'histoire, c'est que dès que et partout où des privilèges spéciaux sont accordés à la religion, elle en abuse.

Il y a 240 ans, le chevalier de la Barre a eu la langue arrachée, puis il fut décapité et son corps jeté dans les flammes pour ne pas avoir salué une procession religieuse dans la rue. Les islamistes et leurs compagnons de route d'autres religions en appellent à légiférer pour protéger la religion des insultes : c'est-à-dire des lois contre le blasphème. Cette pente glissante mène inexorablement au bûcher.

Pour les humanistes, les sécularistes, les libres penseurs, les personnes religieuses bienveillantes ainsi que tous ceux qui préconisent la liberté de pensée et d'expression, le besoin n'a jamais été aussi grand de s'unir pour combattre ce cancer rampant au niveau national, régional et international.

Je fais bon accueil à l'édition en français d'*Informations Humanistes Internationales* et à l'occasion qu'elle crée de démontrer qu'aucun pays, ni culture, n'est seul dans la lutte. La lutte pour la justice, la liberté et l'égalité est mondiale. Nous pouvons tous apprendre des autres. Nous avons un monde à changer et ensemble, je crois que nous pouvons réussir.

**Roy Brown**

## Le mode de vie humaniste

En tant que mode de vie plongeant ses racines dans la pensée rationnelle, l'humanisme moderne permet de comprendre notre univers en termes naturels et non pas en termes surnaturels. L'humanisme moderne offre aux hommes et aux femmes, comme individus et comme membres de la société, une morale laïque fondée sur des valeurs humaines.

S'appuyant sur leur héritage rationaliste et libre penseur, les humanistes rejettent les arguments d'autorité et les vérités révélées. Les humanistes considèrent que l'expérience humaine est la seule source de la connaissance et de la morale. Les humanistes croient en l'intégrité intellectuelle et refusent que la coutume remplace la conscience. Les humanistes sont partisans du libre examen qui est la base de l'esprit scientifique. En tant que philosophie vivante, l'humanisme s'enrichit sans cesse des progrès de la connaissance.

Guidés par l'esprit de solidarité humaine, les humanistes sont attachés au pluralisme tolérant et aux Droits de l'Homme. Comme l'humanisme est aussi une philosophie de la liberté humaine, les humanistes sont partisans d'un ordre social dans lequel la liberté individuelle et la dignité, la justice sociale, les lois de la civilisation humaine sont protégées. Les humanistes recherchent inlassablement les moyens d'étendre la liberté responsable et le bonheur dans un monde de plus en plus complexe.

L'idéal social de l'humanisme, c'est de répandre partout les valeurs démocratiques conduisant à la démocratie sociale, politique et économique complète. Les humanistes pensent que cela ne peut être accompli que par la force des ressources intellectuelles et morales propres à l'humanité.

L'humanisme se donne pour but d'être une alternative moderne, universelle et démocratique à la religion traditionnelle et à d'autres attitudes sociales autoritaires et oppressives.

## Le monde humaniste

La tradition humaniste plonge ses racines intellectuelles dans l'Antiquité chinoise, indienne, grecque et romaine et de l'Europe. Cependant, les organisations humanistes (humanistes, de culture laïque, rationalistes, laïques ou athées) constituent un phénomène relativement récent. Les groupes humanistes sont des organisations culturelles agissant sur une base éducative et non-partisane du point de vue des partis politiques, afin de traduire les aspirations humanistes en actions pratiques. Dans la société moderne, ces organisations constituent également le regroupement de ceux qui cherchent un sens et une valeur à la vie sans faire appel aux religions traditionnelles ou aux divinités.

Il y a des centaines de groupes humanistes dans des dizaines de pays, du Népal au Pérou, de la Slovaquie à l'Indonésie, du Ghana à la Nouvelle-Zélande. Tous ces groupes agissent pour remplir leur tâche première qui consiste à faire vivre l'approche scientifique centrée sur l'Homme. Les groupes humanistes organisent la critique des positions religieuses dogmatiques, privilégient le recours à l'esprit critique, développent les valeurs morales laïques appropriées à la condition humaine actuelle, encouragent les idéaux de tolérance et

de dissidence et la négociation des différends par des moyens rationnels.

Pour parvenir à leurs fins, les groupes humanistes publient des ouvrages, rédigent des articles dans des journaux, organisent des séminaires, des ateliers, des conférences, produisent des émissions de radio et de télévision, participent à des débats, animent des sites internet, constituent des groupes de pression auprès des gouvernements et des médias et répondent aux consultations officielles.

Les activités pratiques des humanistes organisés dans la société sont très diverses, depuis la défense de la démocratie, la protection des droits civiques, la fourniture d'un abri pour les personnes âgées, jusqu'à l'aide aux victimes de la persécution et de l'intolérance sexuelle et religieuse. Les organisations humanistes dans des pays tels que la Belgique et les Pays-Bas fournissent un soutien individuel et social à travers l'éducation, des services de conseil et d'aide, où des centaines d'humanistes éducateurs et conseillers professionnels sont employés dans les écoles, les hôpitaux, les prisons et les forces armées. Les groupes humanistes en Asie agissent pour la démocratie, l'émancipation des femmes et l'éradication de la superstition, alors que les humanistes au Canada et en Europe ont combattu pour le droit à la contraception et à l'avortement. En Norvège et au Royaume-Uni, les groupes humanistes proposent des rites de passage non-religieux (baptêmes, mariages et enterrements civils) comme un service offert à la communauté humaniste. D'autres groupes humanistes encore combattent pour la séparation de la religion et de l'Etat, pour la promotion d'une attitude scientifique, viennent en aide aux prostituées religieuses en Inde, ou mènent campagne contre les mutilations sexuelles des filles dans les sociétés islamiques.



## L'IHEU - L'Union Internationale Humaniste et Laïque

Une organisation internationale forte est essentielle pour accroître l'impact mondial de l'humanisme et garantir que les humanistes du monde entier bénéficient pleinement des succès de tous. L'Union Internationale Humaniste et Laïque (IHEU) est l'organisation internationale de l'humanisme.

Fondée à Amsterdam en 1952, l'Union Internationale Humaniste et Laïque (IHEU) est la seule organisation mondiale qui regroupe les organisations humanistes, athées, rationalistes et de culture laïque et des groupes agnostiques dans le monde entier. Ses organisations membres comprennent de larges regroupements d'adhérents et des structures spécialisées telles que des éditeurs, des universités et des agences de développement.

En tant que fédération de regroupements humanistes nationaux ou régionaux, l'IHEU coordonne les activités de ses organisations membres, stimule leurs orientations et guide leurs stratégies, parraine le développement de nouveaux groupes humanistes et représente les intérêts des humanistes à l'ONU (New York, Genève et Vienne), à

l'UNICEF (New York) à l'UNESCO (Paris) et au Conseil de l'Europe. L'IHEU centralise et regroupe les informations et les inspirations, c'est un forum dans lequel les organisations humanistes et les individus peuvent échanger des idées et des compétences pour améliorer l'impact des activités nationales et internationales. En représentant l'humanisme auprès des médias internationaux, l'IHEU permet de faire connaître l'alternative humaniste à un nombre croissant de gens.

L'IHEU est organisée démocratiquement ; elle est financée par des dons et par les cotisations de ses organisations membres et de ses membres bienfaiteurs. Les organisations membres de l'IHEU sont les membres de plein droit, les membres spécialistes ou les membres associés. On peut s'associer à l'IHEU à titre individuel en devenant membre bienfaiteur.

En plus de son siège international à Londres, elle dispose de bureaux dans la ville de New York, qui abritent le Centre Appignani-IHEU pour la Bioéthique.



## L'IHEU, l'internationalisme et les Droits de l'Homme

Pour l'IHEU, la souveraineté nationale est moins importante que la construction d'une communauté universelle. L'IHEU est fermement attachée aux idéaux des Nations Unies ; en fait les premiers directeurs

de l'UNESCO (Julian Huxley), de la FAO (John Boyd Orr) et de l'OMS (G. Brock Chisholm) étaient tous des humanistes de premier plan. L'IHEU milite pour que des conventions internationales non discriminatoires sur le contrôle des armes, sur les droits de l'Homme ou sur des questions d'environnement soient ratifiées par tous les pays.

Un grand nombre de principes humanistes sont déjà exprimés dans les conventions des Droits de l'Homme ; en réalité, l'approche humaniste forme la base philosophique de la conception des Droits de l'Homme inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'IHEU a fait des propositions aux organismes des Nations Unies sur des questions d'environnement, de droits économiques, sociaux et culturels. L'attachement de l'IHEU aux Droits de l'Homme et à la paix a pris un grand nombre de formes : la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, la Convention des Nations Unies sur la torture, la Convention de Genève sur les réfugiés, etc. ont été largement soutenues par les organisations membres de l'IHEU.

Dans le passé, l'IHEU a participé à la campagne de cinq ans de la FAO Liberté Contre la Faim et elle est membre fondateur du groupe de travail des ONG de l'UNESCO sur la Science et l'Éthique. L'IHEU a été représentée aux principales conférences de l'ONU sur la Population et le Développement, sur l'Environnement, la conférence mondiale de l'ONU sur les Femmes, la conférence de l'UNESCO sur le Pouvoir de la Culture, la conférence d'Oslo sur la liberté de religion et de croyance.

Or, puisque dans le monde moderne il y a abondance de

groupes qui mènent campagne sur une seule question, l'IHEU se concentre spécialement sur la défense et la promotion (à travers l'éducation et la constitution de groupes de pression) des droits individuels à l'autodétermination, aux Droits de l'Homme et à la liberté de croyance. Par exemple, les représentants de l'IHEU à l'ONU à Genève et au Conseil de l'Europe ont apporté des contributions à la déclaration de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination basées sur la religion ou la croyance. C'est une initiative de l'IHEU qui a conduit à une large reconnaissance du droit à l'objection de conscience au service militaire. L'IHEU a également soulevé avec les organismes de l'ONU la question des droits des dissidents religieux ou philosophiques comme Taslima Nasrin du Bangladesh et Xiao Xuehui de Chine. L'IHEU est membre fondateur de la Coalition d'Oslo pour la liberté de religion et de croyance et joue un rôle important dans ses activités.

En dehors de l'ONU, l'IHEU et ses organisations membres ont défendu les libertés civiles, et promu des approches plus rationnelles et plus humaines sur les lois sur l'avortement, les relations sexuelles, l'euthanasie volontaire, la peine capitale, la réinsertion des anciens détenus et l'exploitation des animaux. Les campagnes de l'IHEU ont revêtu une grande importance contre le délit de blasphème, pour la protection des groupes ethniques et minoritaires, et pour l'élimination des discriminations fondées sur la religion ou sur l'absence de religion. Plus récemment, l'IHEU a mené campagne contre la référence à Dieu dans la constitution allemande et la constitution européenne, en s'appuyant sur le fait qu'il devrait y avoir une séparation absolue entre la religion et l'Etat. Les humanistes mènent également campagne dans un grand nombre de pays pour instaurer le statut de l'humanisme et de Libre Pensée comme égal à celui des croyants des religions traditionnelles et pour leur acceptation plus large.

Ceux qui s'associent à l'IHEU apportent leur témoignage devant les corps législatifs au plan local ou de l'Etat sur des questions d'actualité (par exemple sur les mères porteuses, le clonage animal et les questions concernant le SIDA), ils font des propositions de projets de loi, participent à des commissions fédérales ou d'Etat et prennent part aux débats publics.

## Donner une direction morale : Les résolutions et les déclarations de l'IHEU

La Déclaration de l'interdépendance : une nouvelle éthique mondiale de l'IHEU, publiée à son congrès mondial de Buffalo, New York, en 1998, a mis l'accent sur le consensus moral mondial, sur les Droits de l'Homme et sur les responsabilités humaines mondiales. Lors du 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en 2002, l'Assemblée Générale de l'IHEU a adopté la Déclaration d'Amsterdam de 2002 qui définit les principes fondamentaux de l'humanisme moderne.

Les prises de position d'avant-garde de l'IHEU en défense des gays et des lesbiennes sont largement citées. Les déclarations de l'IHEU font autorité sur les questions d'actualité : les récentes résolutions de l'IHEU se sont opposées au délit de

# Présentation de l'IHEU (Union Internationale Humaniste et Laïque)

blasphème, au nettoyage ethnique et aux violences sexuelles sur des enfants au nom de la religion.



## L'IHEU : le programme de croissance et de développement

L'IHEU parraine le développement de nouvelles organisations humanistes et leur apporte son soutien au travers des financements et des conseils humanistes. En collaboration avec son organisation spécialiste néerlandaise HIVOS, l'IHEU finance également des activités de ses organisations membres dans le Tiers-Monde. Au cours des années écoulées, ce programme a permis de soutenir :

- La production de ressources éducatives laïques en Argentine ;
- Le développement des activités humanistes au Nigeria et en Ouganda ;
- L'expansion des activités humanistes au Népal ;
- L'établissement d'une organisation humaniste en Ethiopie ;
- L'élaboration de matériel éducatif non-officiel et une exposition éducative non-officielle en Inde ;
- Des programmes de développement en direction des femmes et des jeunes en Inde ;
- L'organisation d'une conférence humaniste internationale en Afrique ;
- La création d'une Alliance Humaniste Africaine ;
- La couverture des frais de transport des dirigeants humanistes venus d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud pour des rencontres humanistes à travers le monde entier.

## Les Congrès de l'IHEU et les récompenses

Le premier congrès de l'IHEU s'est tenu à Amsterdam en 1952. Les congrès de l'IHEU, qui rassemblent des intellectuels et des militants sociaux de premier plan, sont l'occasion de formuler les positions des humanistes sur des questions importantes.

L'IHEU réunit un Congrès Humaniste Mondial tous les trois ans. Les congrès humanistes les plus récents se sont tenus à Mumbai en Inde (1999), aux Pays-Bas (2002) et à Paris en France (2005). L'IHEU réunit également des conférences régionales et locales. Les conférences les plus récentes ont été le Colloque Jefferson (Paris, France 2002), les Droits des Femmes (Londres, Royaume-Uni, 2003), la Perspective Humaniste pour l'Afrique (Kampala, Ouganda, 2004), la Bioéthique, Une Approche Humaniste (New York, USA, 2005) et les Victimes du Djihad (Genève, Confédération



tion Helvétique, 2005).

Lors des congrès de l'IHEU, les succès exceptionnels et les contributions au progrès et à la défense de l'humanisme sont reconnus au travers de la prestigieuse Récompense de l'Humanisme International. Les derniers lauréats ont été le juge Tarkunde (défense de la démocratie, Inde) ; le Centre des Athées (travail social, Inde) ; le Dr Alexandre Dubcek (défense de la liberté de conscience, République Tchèque), le Dr Pieter Admiraal (contribution à l'acceptation de l'euthanasie volontaire, Pays-Bas), le Dr Andreï Sakharov (défense de la liberté de conscience, Union Soviétique), Netti Klein (promotion de l'humanisme, Pays-Bas), le Pr. Paul Kurtz (promotion des principes humanistes) le Pr. Amartya Sen et le Pr. Jean-Claude Pecker.

## International Humanist News

*International Humanist News*, publié à Londres, est le magazine trimestriel qui présente les informations et les annonces spéciales sur les développements de l'humanisme. Les magazines humanistes du monde entier reproduisent les articles de IHN. IHN est adressé gratuitement aux membres bienfaiteurs.



## Soutenez l'humanisme international

En adhérant à l'IHEU, soit comme organisation membre soit comme membre bienfaiteur, vous exprimez votre solidarité, votre appartenance et votre attachement à la cause de l'humanisme international. Vous recevez régulièrement des informations sur les autres organisations et sur les autres personnalités humanistes et vous avez la possibilité de prendre part et de contribuer au développement de l'humanisme. En tant que membre bienfaiteur, vous pouvez soutenir l'IHEU chaque année et devenir membre bienfaiteur à vie ou participer au Fonds d'Assurance de l'IHEU, qui garantira la viabilité à long terme de l'organisation.

Nous devons agir tous ensemble au plan international si l'on veut que la pensée humaniste puisse un jour changer le monde. Si vous soutenez ce à quoi nous aspirons, vous nous aiderez à opérer ce changement en devenant membre bienfaiteur ou en faisant en sorte que votre groupe humaniste devienne membre de l'IHEU. Chaque nouvelle adhésion renforce la cause de l'humanisme.

Si vous désirez plus de détails sur un groupe humaniste dans votre pays, vous pouvez vous abonner à un magazine humaniste dans votre langue (il y en a près de 200 !), vous pouvez également obtenir des détails sur les sites humaniste par internet, ou si vous désirez participer à un congrès de l'IHEU, prenez contact avec nous (anglais, français, néerlandais, allemand, hindi, marathi, telugu).

**Nous devons changer le monde. Nous avons besoin de votre aide pour le changer.**

## La mort lente de la démocratie européenne

par Roy Brown

Le 3 avril 2005, près d'un millier de militants laïques de France, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne, du Portugal et du Royaume-Uni ont manifesté ensemble à Bruxelles, pour défendre la laïcité en Europe. Ils ont défilé en cortège de la Gare du Nord jusqu'à la Gare du Midi, où un meeting public avec prises de paroles a été organisé. L'IHEU était représentée dans cette manifestation par Roy Brown et Babu Gogineni. Le texte ci-après est celui de l'allocution prononcée par Roy Brown à cette occasion.

**L**e mois dernier, un rapport est paru dans le journal catholique britannique «*The Tablet*» alors que les évêques catholiques se disaient déçus qu'il ne soit pas fait mention de l'héritage chrétien de l'Europe dans le préambule de la constitution, ils étaient néanmoins satisfaits que l'ouverture faite à l'Eglise par l'article 52 leur permettrait de compenser «*le déficit démocratique perçu*» au cœur de l'Europe. L'ironie à l'état pur de cette suggestion apparaît avoir échappé au reporter. Qui sont ces gens-là ? Et qui les a élus ? Qui leur a demandé de compenser le déficit démocratique ? Qui représentent-ils ? Que savons-nous d'eux ?

• D'abord ces apprentis démocrates sont des évêques de l'Eglise catholique ;

• Ce sont tous des hommes. Les femmes restent à la maison, elles n'ont pas à intervenir dans les affaires de l'Etat ;

• Ils sont supposés être tous célibataires. Que savent-ils de la chaleur humaine et de l'amour, du sexe et de la vie de famille, à part ce qu'ils aperçoivent du coin de l'œil en cachette ? Et en quoi cela leur permet-il de s'intéresser aux questions aussi personnelles que la vie de famille, la naissance et la mort ?

• Quant à ce qu'ils représentent, ce n'est certainement pas le peuple de l'Europe. Ils représentent l'opinion ultra-conservatrice du Moyen-Âge promue ces 26 dernières années par feu le pape Jean Paul II.

Tandis que Jean Paul II était sur son lit de mort la semaine passée, les médias du monde entier ont déversé un torrent de vidéo clips montrant la figure de ce père chaleureux, aimable et plein d'amour pour les enfants, combattant pour le droit des Polonais de construire des églises, parlant pour les pauvres, bénissant les enfants, condamnant la guerre et battant le communisme. Mais avez-vous vu un seul clip montrant les jeunes femmes africaines mourant du SIDA à cause de sa politique ? Je n'en ai pas vu. Mais ce n'est guère surprenant. C'était l'heure de l'éloge funèbre, brillamment mis en scène par la machine médiatique du Vatican. Plus tard viendra le jour – et ce jour doit arriver – où il faudra rendre des comptes.

La haine que le pape voue à la contraception a conduit peut-être le plus grand abus d'autorité morale que le monde ait connu au cours des 50 dernières années. Les cardinaux et les évêques ont été obligés de mentir à leurs ouailles sur l'efficacité des préservatifs dans la prévention de la transmission du virus HIV, et pour promouvoir l'idée que l'abstinence était la seule façon sûre de se prémunir contre l'infection – à destination des jeunes filles africaines pour lesquelles l'abstinence n'a jamais été un choix.

La politique du Vatican concernant la prévention du SIDA, comme celle sur la contraception, ne représente pas une élévation morale transcendante. C'est tout simplement une erreur. Elle n'est même pas fondée sur une théologie saine, mais elle doit plus à la volonté du pape de conserver l'hégémonie de l'Eglise catholique qu'au bien-être moral. Cette politique a vu le jour parce que, selon le pape précédent Paul VI, «*accepter la contra-*

*ception, ce serait admettre que les protestants avaient raison sur toute la ligne !*» Le résultat a été un tsunami à l'échelle mondiale de mortalité maternelle et infantile, d'avortement, de maladie et de mort.

### L'Eglise catholique en faillite morale

Le plus grand événement médiatique du XXI<sup>e</sup> siècle depuis le 9 septembre peut également, du moins pour l'instant, avoir masqué un autre fait important à propos du pontificat profondément conservateur de Jean Paul II : c'est le fait que pendant son règne de 26 ans, le nombre de personnes allant à l'église a chuté de 50 %. Son opposition à l'ordination des femmes, au mariage homosexuel, et à pratiquement toute avancée dans le domaine de la science médicale, de même que son manque de considération pour le coût humain de son enseignement, n'est pas passé inaperçu.

Plus que jamais, l'Eglise catholique est considérée – au moins par les Européens – comme en faillite morale.

Comment se peut-il donc que les évêques de cette Eglise puissent avoir de plus grandes facilités d'accès aux institutions de l'Union européenne que les représentants élus du peuple européen ?

La réponse, mes amis, c'est que vos hommes politiques et les bureaucrates de la Commission européenne sont de connivence pour parvenir justement à ce résultat. Sans même attendre la ratification de la nouvelle constitution, ils ont pavé la route en mettant en place des structures de consultation avec les Eglises pour les processus de prise de décision de l'Union européenne, à tous les niveaux, depuis la présidence jusqu'au plus bas des échelons.

Cela signifie maintenant qu'avant que votre membre élu du parlement européen n'ait eu connaissance qu'une législation est proposée, elle aura été discutée à huis clos avec ces représentants non-élus du Moyen-Âge. Donc l'Europe peut dire adieu à toute législation progressiste désormais.

### Si nous échouons, les Lumières ne seront plus qu'un lointain souvenir

Que pouvons-nous – la poignée de laïques, libres penseurs et humanistes qui se préoccupent vraiment de cette question – que pouvons-nous faire ? Le problème n'est pas que les Européens fassent partie des croyants, c'est que les gens n'ont pas conscience du fait que leur démocratie chèrement gagnée est en train d'être trahie dans le secret du huis clos. C'est à nous qu'il revient, nous qui nous préoccuons vraiment de notre héritage de liberté, de notre démocratie, et de la séparation de la religion et de l'Etat, de les alerter sur ce qui est en train d'être fait en leur nom.

Si nous échouons, alors, en une génération, les Lumières ne seront plus qu'un lointain souvenir.

Chacun d'entre nous doit jouer son rôle en s'opposant à la mort lente de la démocratie en Europe.



## Le NON des Français

Les dirigeants des pays membres de l'Union européenne vacillent sous le coup du rejet des Français du projet de Constitution pour l'Europe. Le texte de la Constitution a été préparé par une Commission présidée par un ancien président français. Il a été approuvé par les citoyens d'Espagne dans un précédent référendum mais n'a pas eu les faveurs du peuple français. Au moment où j'écris ces lignes, on vient d'apprendre que les Néerlandais ont également massivement rejeté la Constitution, au grand dam de beaucoup de dirigeants politiques et de commentateurs dans les médias – et bien entendu de ceux qui étaient en faveur d'une Constitution pour l'Europe.

L'avenir de la Constitution européenne est désormais bien compromis en dépit des rodomontades de M. Barroso, le président non élu de la Commission européenne. Cependant, le débat n'est pas clos en ce qui concerne le genre d'institutions européennes que méritent les peuples d'Europe.

Est-ce une grosse perte si la Constitution actuelle a été rejetée ? Les humanistes sont divisés, comme le reste de l'Europe. Ceux qui font partie du camp des humanistes pour le OUI expliquent que la Constitution est une étape significative dans l'évolution politique de l'Europe en garantissant les Droits de l'Homme. Les humanistes ont beaucoup gagné, comme le montre le vice-président de l'IHEU Rob Buitenweg : c'est une grande victoire pour la tradition humaniste que, malgré les efforts intenses entrepris par l'Eglise, ni le christianisme ni Dieu ne sont mentionnés dans le préambule de la Constitution, tandis que d'un autre côté la tradition humaniste est explicitement mentionnée dans ces termes : *«inspiré par les traditions humanistes, religieuse et culturelle de l'Europe»*.

Les humanistes dans le camp du NON rejettent la Constitution parce qu'elle ouvre la voie à une Europe technocratique, archi bureaucratifiée et irresponsable, hors de portée de la vie et des aspirations de ses citoyens. En plus d'attirer l'attention sur le déficit démocratique, ils ont appelé au rejet ou à la modification de l'article 52 de la Constitution dont ils redoutent qu'il n'accorde des privilèges aux Eglises qui rendent caduques les principes d'égalité inscrits dans la Constitution elle-même.

C'est le point sur lequel les humanistes des deux camps se sont accordés. Aucun des deux camps n'a accepté l'article 52, considérant qu'il créait des privilèges particuliers pour les Eglises. Mais qu'est-ce que l'Union européenne dit officiellement au sujet des privilèges particuliers donnés aux Eglises ?

## Le Dr Weninger et l'humanisme transcendantal

Puisqu'il y avait des points discutables, les organisations membres de l'IHEU La Libre Pensée française et la National Secular Society du Royaume-Uni ont décidé d'en avoir le cœur net et elles ont obtenu un rendez-vous en mars 2005 avec le Dr Michael Weninger, conseiller politique (pour les relations avec les Eglises, les Religions et les Humanismes) du président de l'Union européenne. Les deux organisations avaient auparavant adressé leurs questions et invité l'IHEU à écouter les réponses du Dr Weninger. Keith Porteous Wood, Roger Lepeix, Christian Eyschen et moi-même, accompagnés de deux interprètes, avons rencontré le Dr Weninger à Bruxelles. Titulaire d'un doctorat en théologie et parfaitement polyglotte, cet ancien ambassadeur d'Autriche à Belgrade avait un grand sourire et quelques idées surprenantes sur les immigrants musulmans en Europe et la menace qu'ils font peser sur la civilisation européenne. Mais je souhaite ne rapporter ici que les commentaires officiels.

Le rôle des Eglises et leurs relations avec les Etats dans la Constitution de l'Union européenne :

Les relations entre les Eglises et les Etats ne sont pas du ressort de l'Union européenne. Il y a plusieurs sortes de relations possibles. Chaque Etat est libre de faire ce que bon lui semble.

Pourquoi le Traité stipule-t-il une disposition particulière pour *«les Eglises, associations ou communautés religieuses et les organisations philosophiques et non confessionnelles»*, alors que l'article I-47-2 prévoit aussi *«un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile»* ? Qu'est-ce qui les distinguerait du reste des autres associations ?

Un article supplémentaire a été nécessaire pour distinguer les Eglises et les religions d'avec les autres membres de la société civile car ce n'est pas la même chose. Les religions, c'est la transcendance, alors que la société civile, c'est l'immanence. Les Eglises sont au-dessus de la société, elles ne sont pas sur le même plan que les autres associations.

Roger Lepeix a demandé à brûle-pourpoint si le Dr Weninger considérait aussi l'humanisme comme transcendant. Et nous sommes restés sans voix quand nous avons entendu la réponse : OUI.

Au cours de la discussion – qui a révélé ses profondes sympathies pour le Vatican – le Dr Weninger nous a informés qu'il incitait au dialogue régulier avec toutes les religions et les groupes non religieux, mais il a admis qu'il n'y avait pas de critères publics sur la façon dont une organisation pouvait devenir partenaire du dialogue. Répondant à Keith Porteous Wood, il a aussi admis qu'aucun procès-verbal formel n'était conservé de ces réunions avec les groupes religieux.

Ces questions avaient pour objectif de juger du sérieux avec lequel l'Union européenne engage ces dialogues, car nous avons présent à l'esprit l'exclusion scandaleuse de la Fédération Humaniste Européenne en novembre 2004 d'une réunion organisée par le groupe des conseillers politiques de l'Union européenne pour les représentants des organisations religieuses et philosophiques, ainsi que la forte approbation du président Barroso lui-même du rôle des Eglises dans la construction de l'Europe à venir, et par conséquent nous avons accueilli avec scepticisme les déclarations d'impartialité faites par ce représentant officiel de l'Union européenne (cf. la question du scandale des Journées Mondiales de la Jeunesse Catholique : ce rassemblement a reçu une subvention de 1,5 millions d'euros de la Commission européenne).

## Et maintenant ?

C'est avec un certain amusement que j'ai regardé certaines personnalités politiques éminentes et des commentateurs des médias d'Europe râler contre les Français et se plaindre du fait qu'ils ont empêché la création d'une Europe nouvelle. Les Français ont répondu à la mauvaise question, ont-ils dit. Nous devons leur reposer la question, ont-ils suggéré, comme si c'était un examen que l'on avait demandé aux citoyens de France de passer et auquel ils avaient lamentablement échoué. On peut comprendre qu'il faudra à ces dirigeants un certain temps pour se remettre de ce démenti et pour se rendre compte que les résultats d'un référendum sont en fait des instructions que les vrais souverains dans une démocratie donnent à la classe politique pour qu'elle travaille mieux. Quand cette compréhension nouvelle finira par imprégner la direction politique et la bureaucratie de Bruxelles, la voie sera ouverte pour la Constitution que l'Europe mérite et que les humanistes désirent : une Constitution qui soit vraiment démocratique solidement fondée sur les principes d'égalité, créant des institutions qui facilitent la transparence et la responsabilité et débarrassée des influences excessives de toute idéologie : une Europe laïque dans laquelle ses représentants sont des serviteurs véritables et sans parti pris des peuples d'Europe et non le contraire.

## Mai 2004 : une semaine humaniste en Ouganda

par Babu Gogineni

**A**u cours de la seconde moitié de mai 2004, la première Assemblée générale de l'IHEU en Afrique, la première Assemblée générale de l'Association Humaniste Ougandaise et une Conférence internationale sur les «*Points de vue Humanistes de l'Afrique*» – tous ces événements ont reçu le soutien de l'IHEU – de même qu'une conférence de l'IHEYO, qui a rencontré un grand succès, sur «*L'Humanisme mondial pour la paix et la Justice sociale*», se sont déroulées à Kampala, la capitale de l'Ouganda.

Protectorat britannique en 1876, l'Ouganda – la «*perle de l'Afrique*», selon Winston Churchill – a accédé à l'indépendance par des voies pacifiques en 1962. La plupart des gens se souviennent de l'Ouganda parce que le Premier ministre Milton Obote, qui avait fondé une république de même qu'une autocratie civile dans le pays, a été renversé en 1971 par Idi Amin, un goinfre analphabète. Le régime sanglant d'Idi Amin a causé la mort de près d'un demi million d'Ougandais de tribus rivales. Après la rupture des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni en 1976, Idi Amin s'est autoproclamé «*Vainqueur de l'empire Britannique*» et s'est attribué la Victoria Cross et le titre de «*Seigneur de toutes les bêtes de la terre et de tous les poissons de la mer*» – même si l'Ouganda n'a pas de façade maritime. Ce qui est moins drôle, c'est qu'il a promis à la Libye qu'il établirait une république islamique en Ouganda. A certains moments, Amin prenait des décisions politiques – comme l'expulsion en 1972 de près de 70 000 asiatiques du pays et la confiscation de leurs biens, d'un montant de 400 millions de dollars – après avoir reçu des messages de Dieu pendant son sommeil. Ce n'est qu'après avoir renversé cette brute au cours d'un conflit frontalier et l'invasion du pays par son voisin tanzanien que l'Ouganda a pu panser ses blessures. Malheureusement, le second régime Obote, qui a suivi en 1981, ne s'est pas beaucoup différencié de la mauvaise gestion d'Amin.

Aujourd'hui le pays est déchiré par une grande instabilité au nord, et l'obscurantisme religieux et la superstition continuent à empoisonner la vie du peuple. Mais sous l'actuelle dictature «élue» de l'ancien homme fort de l'armée, Museveni, l'économie de l'Ouganda a connu une progression moyenne de 6 % par an au cours des cinq dernières années, cette progression a même atteint une année 10 %. La Banque mondiale a rendu hommage au pays pour avoir progressé comme les économies des Tigres de l'Asie de l'Est – mais le fait est que tandis que les exportations traditionnelles de produits agricoles comme le coton et le café ont apporté à l'Ouganda des ressources nécessaires qui lui faisaient défaut, de même que les exportations de graines de sésame, de rose et de vanille, même la Banque mondiale a reconnu que la vraie pauvreté n'a fait qu'augmenter au travers des programmes d'ajustement structurel qu'elle a imposés. Aujourd'hui, l'Ouganda plie sous le poids d'une dette de 4 milliards de dollars et le pays est classé au 7<sup>e</sup> rang dans le rapport annuel sur la corruption mondiale établi par Transparency International, juste au-dessus du Kenya, du Nigeria et du Pakistan. Dans l'Index du Développement Humain de l'ONU, le pays est classé 147<sup>e</sup>.

### Une situation tragique

L'Ouganda est l'un des nombreux pays d'Afrique qui souffrent des mêmes maux : dictatures, faillite de la démocratie, une pauvreté paralysante, extrême discrimination à l'encontre des femmes, maladies endémiques, une croissance démographique incontrôlée, une espérance de vie très courte, la corruption, les seigneurs de la guerre, le conflit tribal, l'arriération culturelle entretenue par la croyance en la magie, la religion et la superstition, des dirigeants versatiles, la famine et la misère. Les multinationales continuent de piller les ressources de l'Afrique tout comme pendant l'ère coloniale.

Où est la solution des problèmes de l'Afrique ? Quelles perspectives peut offrir l'Humanisme à l'Ouganda comme aux autres pays de l'Afrique subsaharienne ? Pour les plus de 120 humanistes venus de 13 pays, l'Ouganda, le Kenya, le Rwanda, le Nigeria, la Tanzanie, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Inde, la Suisse, la Norvège et les Etats-Unis, qui se sont retrouvés à la conférence internationale sur les «*Points de vue Humanistes pour l'Afrique*», ces questions importantes ont été abordées d'une manière pratique et positive, afin de voir en quoi une approche humaniste pouvait marquer une différence.

Nous avons écouté des rapports détaillés des militants humanistes de Tanzanie, du Kenya, d'Ouganda, de Somalie et du Nigeria. Et c'est avec horreur qu'ont été évoqués les conflits communautaires qui ont eu pour résultats le massacre de musulmans et de chrétiens au Nigeria ; de la négation des libertés fondamentales, comme la liberté de pensée et d'expression, que beaucoup d'entre nous considèrent comme garantis. Un groupe de défense des Droits de l'Homme a rapporté que plus de 1 000 chrétiens se sont suicidés dans le district de Kanungu dans l'ouest de l'Ouganda, du fait de l'influence d'un dirigeant religieux fanatique. La réalité de ces exemples ne fait que démontrer l'emprise inquiétante des attitudes autoritaires et liberticides, de l'ignorance de la religion et des superstitions sur l'esprit et la vie des peuples du continent – au cours de la conférence, un des quotidiens de Kampala a publié un article sur la tentative de lynchage d'une personne soupçonnée de sorcellerie par une foule de villageois et la semaine suivant au Nigeria, j'ai vu des affiches annonçant la transformation en chiens de deux jeunes enfants par un autre sorcier.

Notre conférence a également abordé la question de l'homosexualité en Afrique et la question de la liberté sexuelle, et nous avons décidé de soutenir la liberté sexuelle entre adultes consentants. Malheureusement, sur la foi d'articles et de caricatures hostiles parus dans le journal *New Vision*, qui appartient au gouvernement, la conférence de l'IHEU a été présentée comme une conférence d'homosexuels, qui enfreignait la loi ougandaise. Un grand nombre de journalistes étaient intéressés et voulaient mieux connaître notre attitude sur la sexualité, mais ma lettre à la rédaction du journal n'a jamais été publiée et j'ai même fait l'expérience de quelques «difficultés» avant de monter à bord de l'avion à l'aéroport d'Entebbe parce que je crois que la police n'a pas beaucoup aimé notre conférence.

## La déclaration de Kampala : un appel pour un réveil humaniste en Afrique



Nous, représentants des groupes humanistes en Afrique et autres participants à la Conférence internationale sur les «*Perspectives Humanistes pour l'Afrique*», soutenue par l'IHEU de Londres

**Après avoir débattu** des questions comprenant la pauvreté, le déclin économique, la mondialisation et le fardeau de la dette, l'intégrisme religieux le sectarisme tribal, les atteintes aux Droits de l'Homme et des autres problèmes auxquels sont confrontés les humanistes et tous les êtres humains en Afrique,

**Soulignant l'importance** de la perspective humaniste dans la recherche de l'Afrique pour la liberté, l'émancipation, le développement et le progrès,

**Rappelant** la dégradation humaine, la période sombre des destructions provoquées par l'esclavage, le racisme, le colonialisme et l'im-

périalisme sur le continent,

**Considérant** l'impact positif et progressiste que pourraient avoir la mise en pratique des valeurs et des principes humanistes sur la région et sur les peuples qui y vivent,

**Constatant** l'absence d'une structure régionale des humanistes, des athées et des agnostiques pour agir sur la mise en pratique des perspectives humanistes pour l'Afrique,

**Inquiets** de l'irruption de l'intégrisme religieux, de l'irrationnel et du paranormal, du sectarisme ethnique, et particulièrement de la menace de l'islam politique, du christianisme évangéliste et de la religion traditionnelle et de leurs campagnes de haine, de terreur, de division, d'intolérance, de violence et d'atteintes aux droits de l'Homme

**Ayant pris la résolution** de constituer une structure régionale – l'Alliance Humaniste Africaine – avec pour mission de promouvoir la connaissance de l'Humanisme auprès du public, de défendre les droits et les intérêts des Humanistes et des autres ; d'agir et de mener campagne pour la laïcisation et l'humanisation de l'Afrique.

Nous appelons en conséquence tous les peuples d'Afrique et leurs gouvernements

- A prendre toutes les mesures nécessaires pour pérenniser la séparation de la religion et de l'Etat, et à agir pour faire cesser toutes les formes de discrimination à l'encontre des citoyens, quel que soit leur mode de vie,

- A soutenir les efforts pour éradiquer les mutilations sexuelles des femmes, le meurtre rituel et les autres pratiques rituelles nuisibles,

- A promouvoir et à défendre les droits des femmes et l'égalité entre les sexes dans tous les pays,

- A mettre en place les structures nécessaires à la revitalisation des économies africaines – s'attaquer à la pauvreté, la famine, l'ignorance et les épidémies, et agir pour donner à la mondialisation un visage humain,

- A définir et mettre en application des orientations et des programmes en accord avec les idéaux de la Renaissance, des Lumières et de l'Humanisme universel.

Nous exhortons tous les peuples africains et leurs gouvernements, les institutions d'enseignement, et la société civile à agir en direction de la réalisation d'une avancée significative de l'humanisme sur le continent.

**Une Alliance Humaniste Africaine (AHAL) a été constituée comme partie prenante de l'IHEU par les Humanistes qui assistaient à la Conférence sur les Perspectives Humanistes pour l'Afrique. Le Réseau a élu Yohannes Tsegay d'Ethiopie pour assurer la coordination, Adeyemi Ademowo Johnson à la propagande et a nommé un certain nombre de représentants par pays.**

### Résolution 1 de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'Union Internationale Humaniste et Laïque réunie à Kampala, en Ouganda, le 27 mai 2004 **appelle avec insistance** tous les gouvernements africains, et particulièrement ceux de l'Ouganda, du Kenya, de la Tanzanie, du Nigeria, du Zimbabwe et de la Zambie, à **respecter** les droits de tous les citoyens à la liberté sexuelle au respect de la vie privée, à **supprimer** toute forme de discrimination fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle à l'encontre des citoyens et à **dépénaliser** les rapports homosexuels entre adultes consentants.

### Résolution 2 de l'Assemblée générale

Nous, l'Assemblée générale de l'Union Internationale Humaniste et Laïque réunie à Kampala, en Ouganda, le 27 mai 2004, à l'unanimité

**Déplorons** l'échec de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies pour condamner le gouvernement du Soudan pour ne pas être parvenu à prendre les mesures adéquates pour faire cesser le «nettoyage ethnique» et le génocide qui se déroule actuellement dans la région de Darfour au Soudan,

**Apportons notre soutien** aux efforts du secrétaire général des Nations Unies M. Kofi Annan pour résoudre ce conflit.

## Avril 2005 : Compte rendu d'une conférence novatrice

Dr Ana Lita

### Les questions de bioéthique

A mesure que se développe l'impact actuel et prévisible de la biotechnologie, l'importance de la bioéthique et la nécessité de soutenir les valeurs humanistes dans le débat sur la bio-politique grandissent aussi. La bioéthique recouvre de nombreuses questions, y compris l'utilisation des préservatifs et le contrôle des naissances dans le cadre de la prévention du SIDA/HIV et du développement mondial, la légitimité de la recherche sur les cellules souches, l'accessibilité et l'orientation des développements à long terme de la biotechnologie dans le domaine de la santé physiologique, psychologique et reproductive, et plus généralement celui de la liberté de recherche accordée à la médecine. Les conservateurs religieux ont reconnu l'importance de la bioéthique et ils ont adapté en conséquence leurs infrastructures intellectuelles et politiques. Les entreprises privées qui ont des intérêts significatifs dans ce domaine n'ont jamais hésité à exercer leur influence politique. Si l'application de la biotechnologie doit être conduite par la science et la raison, et si son potentiel doit servir les intérêts du bien-être mondial et des Droits de l'Homme, alors les partisans des valeurs humanistes doivent s'engager activement sur le terrain intellectuel et politique de la bioéthique. La conférence inaugurale du Centre Appignani-IHEU pour la bioéthique, qui s'est tenue juste à côté du siège de l'ONU, marque une étape significative dans la participation de l'IHEU dans le domaine important de la bioéthique.

Les développements biotechnologiques soulèvent toute une série de questions qui nous obligent à réexaminer nos valeurs morales traditionnelles et à nous interroger pour savoir comment ces valeurs s'appliquent dans des circonstances totalement nouvelles. Parmi ces questions :

- Est-ce que les sujets de recherche scientifique et l'étendue de l'accès du public aux conclusions scientifiques doivent être définis par des scientifiques indépendants ou par des élus politiques qui ont un parti pris ?
- Est-ce que les points de vue sectaires ont le droit d'influencer la politique publique en ce qui concerne la santé et la science ?
- Comment doit être attribué le financement de la recherche ? Est-ce que les pays en développement doivent investir dans le développement de la recherche alors que parmi leur population des millions de personnes n'ont pas accès aux soins de base et à la protection en matière de santé ? Est-ce que les pays développés doivent investir afin de prolonger d'un temps relativement court l'espérance de vie alors que des milliards d'êtres humains dans le monde n'ont pas de protection sanitaire adéquate ?
- Qui détient le savoir bio-scientifique ? Est-ce que la communauté internationale peut négocier des normes de propriété intellectuelle qui définissent le juste équilibre entre d'une part, l'intérêt commercial des droits d'auteur et du contrôle des données médicales et bio-scientifiques et d'autre part, l'intérêt général qui rend obligatoire l'accès libre et gratuit ?
- Qu'est-ce qui constitue le fait d'être vivant ou non ? A

quel moment la vie commence-t-elle et à quel moment se termine-t-elle ?

• Quelle est la position laïque sur la recherche sur les cellules souches ? Sur le diagnostic prénatal ? Sur le génie génétique ? Sur le don d'organe et sur la transplantation ? Sur la contraception et sur l'avortement ?

• Est-ce que la technologie de la transplantation nucléaire, ou clonage, peut être remise en cause du point de vue de la morale en toutes circonstances ? A des fins de recherche ? Pour la procréation ? Avec des animaux doués d'un système sensitif ? Avec des humains ?

• Est-ce que les applications intensives des possibilités biotechnologiques prévisibles pourraient apporter une avancée sans précédent dans le bien-être de l'humanité ? Une antithèse du «*Brave New World*» ?

### La conférence inaugurale

C'est afin de répondre à ces questions complexes au terme d'analyses pertinentes et en tenant compte de l'aspect éthique, en dehors de tout dogme et de toute explication simpliste, que le Centre Appignani-IHEU pour la bioéthique a tenu sa conférence inaugurale en avril 2005 à New York. En tant que conférence fondée sur des valeurs humanistes, plusieurs thèmes paraissent évidents, y compris la défense de la liberté de la recherche scientifique, un idéal de laïcité universelle ou cosmopolitisme, et une réponse rationnelle à la bioéthique religieuse et aux bio-conservateurs. Le fait de considérer les questions de bioéthique à partir d'une perspective humaniste a pour conséquence de fonder le cadre de ses valeurs morales sur la science et sur le raisonnement, et non sur la foi, et de centrer ces valeurs sur la liberté, l'autonomie, la responsabilité et la solidarité sans avoir recours au surnaturel. Les questions de savoir si ces aspects particuliers de la pensée humaniste ont permis de surmonter les désaccords sur la bioéthique ou s'il pourrait exister des alternatives viables à ceux-ci sont restées ouvertes à la discussion au cours de la conférence.

La conférence a permis de développer l'analyse humaniste de la bioéthique et un consensus s'est dégagé au sein de la communauté humaniste sur les positions qui devraient être prises au Centre en ce qui concerne les interventions à l'ONU et ailleurs. La conférence a rassemblé des spécialistes du monde entier, bio-techniciens, avocats, hommes politiques, militants humanistes, chercheurs scientifiques et praticiens, dans un débat international et interculturel. Au travers de son action pour définir des critères, de ses forums de débats uniques au monde et de ce mélange des cultures et des disciplines, la conférence a confirmé le rôle international du Centre sur la bioéthique et a été le reflet des dimensions internationales des débats actuels. En tant que telle, cette conférence inaugurale annonce un brillant avenir pour l'usage de la raison et de la science – et non des préjugés et des superstitions – pour répondre aux questions pressantes posées par la bioéthique du siècle à venir. Une sélection des rapports présentés à la conférence se trouve sur le site de l'IHEU.

*Cette année, l'IHEU a fourni une équipe de cinq représentants à la 61<sup>e</sup> session de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU qui s'est tenue à Genève du 14 mars au 22 avril 2005. Roy Brown et Babu Gogineni étaient accompagnés de Michèle Vincent et Philippe de Dehn de la Libre Pensée française et de Léonore Reverdin de Suisse.*



*Le siège de l'ONU à Genève.*

## Les questions

L'IHEU a présenté cinq textes à la Commission sous la signature de l'IHEU, et elle a participé à trois autres propositions formulées par

des ONG apparentées. Trois de nos questions concernaient le système indien des castes. La Commission cette année, pour la première fois, a reconnu la discrimination des castes, la «*discrimination fondée sur le travail et sur l'origine*», selon le jargon de l'ONU, et le sort réservé aux intouchables (connus sous le nom de «*Dalits*»), fait partie de son champ d'action (voir article sur «*Intouchabilité*»).

Le rapporteur spécial sur la diffamation de la religion a annoncé dans son rapport à la Commission que la diffamation des trois religions fondées par Abraham est une chose habituelle dans le monde entier, et que les auteurs de ces diffamations sont systématiquement des membres d'autres religions (n'est-ce pas surprenant ?). Puis il a poursuivi par une mise en garde contre «*une tradition de laïcité qui dénie à la religion la possibilité, si ce n'est le droit, de jouer un rôle dans la vie publique*».

L'IHEU a répondu par une déclaration ferme dans laquelle elle a rappelé que : «*Le rapporteur spécial semble avoir confondu l'opposition des laïques à l'imposition de points de vue chrétiens dogmatiques sur la société occidentale avec la discrimination à l'encontre des chrétiens, et il a même confondu la protection laïque de la liberté de conscience et le soutien à la séparation de la religion et de l'Etat avec les préjugés contre la religion.*

*Il ne faut pas confondre la laïcité avec l'athéisme militant. Nous conseillons vivement à la commission de reconnaître qu'une société véritablement laïque – qui est neutre en ce qui concerne la religion – constitue une sauvegarde nécessaire contre l'intolérance religieuse – qui ne fait aucune discrimination et qui ne privilégie personne. L'alternative à la laïcité, c'est la religion d'Etat, qui, par définition, place un système de croyance au-dessus de tous les autres.»*

L'IHEU a également ajouté son nom à trois autres déclarations communes sur le Soudan, l'une à propos du besoin urgent d'une aide alimentaire au Darfour, une autre sur le sort des habitants du sud du Soudan, dont deux millions ont été tués au cours de la guerre et 200 000 autres sont toujours réduits en esclavage. Notre troisième déclaration commune demande instamment aux membres de la Commis-

sion de prendre leurs responsabilités pour la défense des Droits de l'Homme au Soudan.

## «La diffamation des religions»

Dans une démonstration de force, le Pakistan, représentant de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) a soutenu une motion «*combattant la diffamation des religions*» qui non seulement ne condamnait pas mais ne mentionnait même pas ceux qui tuent au nom de la religion. L'IHEU a écrit aux 53 délégations membres de plein droit pour tenter en vain d'introduire cette notion. Dans les discussions avec un certain nombre de délégations avant le vote, il est apparu que beaucoup, parmi lesquelles les délégations de l'Union européenne en particulier, étaient mal à l'aise avec ce «*manque d'équilibre*» dans la résolution et faisaient pression sur le Pakistan pour qu'il accepte un amendement pour s'assurer, au minimum, que la résolution s'appliquait également à toutes les religions – comme cela avait été le cas avec une résolution similaire adoptée en 2004. Cependant, cette année, sans doute enhardie par son succès de l'année précédente, la délégation pakistanaise a refusé tout changement. Les Etats de l'Union européenne, l'Amérique et la plupart des démocraties occidentales ont alors voté contre la résolution, mais celle-ci a été adoptée par une majorité de près de 2 contre 1. A l'issue de ce vote, l'IHEU a publié un communiqué de presse qui a reçu un large écho.

Notre déclaration finale à la Commission a également reçu un large écho ; en grande partie, il faut le dire, parce que les termes avaient été rédigés par Ayaan Hirsi Ali qui est venue s'exprimer lors de notre conférence parallèle d'une journée sur les «*Victimes du Djihad*» et qui a donné avec nous une conférence de presse commune le 18 avril. (Voir le résumé de la conférence de presse «*Victimes du Djihad*»).

En tant qu'élue, Ayaan Hirsi Ali pensait ne pas pouvoir s'adresser à la session plénière de la Commission au nom de l'IHEU, c'est donc Roy Brown qui a lu la déclaration qui résumait brièvement les principaux points de son discours à la conférence : «*Les sociétés occidentales tendent à fermer les yeux sur le sort des femmes et des filles musulmanes d'Europe parce que "la culture musulmane est différente". Cependant, en Europe, beaucoup de femmes se retrouvent victimes des violences conjugales, subissent des mariages forcés ou sont même assassinées par des membres de leur famille parce que certains estiment qu'elles ont souillé l'honneur de la famille.*»

Ayaan avait aussi posé une question formelle :

«*Est-ce que la Commission, et on peut se poser la question, aurait gardé le silence quand des millions de Juifs européens étaient conduits vers les chambres à gaz parce que cela faisait "partie de la culture allemande" ?*»

La déclaration se concluait ainsi :

«*On ne doit pas accepter que le respect, qui n'a pas lieu d'être, des différences religieuses ou culturelles, ou la crainte de se voir coller l'étiquette d'islamophobe, servent d'obstacles à l'application universelle des Droits de l'Homme.*»

*Le texte complet de toutes les déclarations de l'IHEU sont sur le site internet de l'IHEU.*

Par Roy Brown

## Ceux qui sont brisés

Le système indien des castes a une longue histoire, qui remonte à des milliers d'années. Ce système impose une structure hiérarchisée de la société, fondée sur l'origine et forme une partie intégrante de la religion hindoue. Au sommet de la pyramide se trouvent les Brahmanes, la classe des prêtres. Tout en bas se trouvent les «Intouchables» qui remplissent les besognes les plus sales et vivent dans le dénuement et la pauvreté ; on ne leur accorde pas le droit d'habiter dans les villages des membres des autres castes, ni même de puiser de l'eau des mêmes puits. Ils sont fréquemment victimes de violences et un grand nombre de femmes sont contraintes de travailler comme prostituées ou esclaves sexuelles. Les Intouchables, avec d'autres groupes tribaux, constituent le groupe des «Dalits», un nom que les Intouchables se sont donné et qui signifie «*ceux qui sont brisés*». On estime à 170 millions le nombre des Dalits vivant en Inde avec un total d'environ 260 millions dans toute l'Asie du sud.

L'Intouchabilité a été mise hors la loi dans la Constitution indienne, et le gouvernement a adopté des lois visant à faire cesser les abus les plus flagrants et mettant en place des programmes de discrimination positive. Malheureusement, les lois sont largement ignorées et un grand nombre de places réservées dans les écoles et emplois administratifs restent vacantes.



## La position du gouvernement indien

Le gouvernement de l'Inde a longtemps expliqué que la discrimination fondée sur la caste (ou dans le jargon de l'ONU «*la discrimination fondée sur le travail et sur l'origine*») n'était pas de la compétence de la Commission des Droits de l'Homme, et qu'elle n'entrait pas non plus dans le champ d'application de la Convention Internationale sur l'Élimination de la Discrimination Raciale (ICERD). En 2001, le gouvernement est parvenu à maintenir la discrimination fondée sur la caste en dehors de l'ordre du jour de la conférence de Durban sur l'Élimination de la Discrimination Raciale. Cependant, pas moins de 300 militants Dalits se sont présentés à cette conférence et ils ont réussi à braquer les projecteurs de la presse internationale sur cette question.

En 2002, lors d'une réunion de la Commission de l'ONU sur l'Élimination de la Discrimination Raciale (CERD), l'Inde a expliqué que «*des instruments susceptibles d'apporter le changement étaient disponibles dans la politique démocratique indienne elle-même et ne devaient pas être recherchés ailleurs*». L'Inde a également remis en cause le droit du CERD de discuter de la discrimination fondée sur la caste parce que la Convention (ICERD) faisait référence à «*d'origine raciale*».

Ceux qui menaient campagne en faveur des Dalits disant que c'était «*pire que l'apartheid*» se sont immanquablement attiré les foudres du gouvernement indien. «*Une telle comparaison constitue un contresens odieux*», a expliqué un délégué indien, «*l'apartheid était la loi en Afrique du Sud tandis qu'en Inde une telle discrimination est non seulement illégale mais elle est hors la loi selon la Constitution*». Le problème, c'est que tous ceux qui connaissent un peu la société indienne

savent parfaitement que, Constitution ou pas, la discrimination fondée sur la caste reste toujours la norme, et des millions de Dalits sont condamnés à vivre en silence dans le dénuement le plus complet. Sur un point au moins, le délégué indien avait raison. Il n'y a pas de comparaison entre l'apartheid et la discrimination fondée sur la caste : la discrimination fondée sur la caste touche dix fois plus de gens que l'apartheid n'en a jamais touché, et il est prouvé que c'est bien plus difficile à éradiquer.

Pourtant des progrès ont été accomplis en août de l'année dernière quand la sous-commission de l'ONU sur les Droits de l'Homme réunie à Genève a nommé deux Rapporteurs Spéciaux chargés d'entreprendre une étude détaillée sur la discrimination fondée sur le travail et l'origine et de proposer des stratégies pour son élimination.

## L'action de l'IHEU

Prenant la parole en Inde en janvier, j'ai promis que l'IHEU soulèverait la question de l'intouchabilité et de la discrimination fondée sur la caste à la Commission des Droits de l'Homme cette année et Babu Gogineni s'est adressé à la Commission le 21 mars. Dans une déclaration ferme, il a expliqué : «*Bien que les Dalits aient incontestablement amélioré leur situation au cours des 50 dernières années, le servage, le travail dans les égouts et la prostitution religieuse (devadasis) n'ont pas été éliminés. La simple criminalisation de l'intouchabilité a démontré son inefficacité.*

*Le système des castes doit disparaître tout entier avant que des progrès significatifs ne puissent être accomplis. Nous sommes confrontés à un système culturel profondément enraciné qui nécessitera des initiatives nouvelles et créatrices, s'il doit un jour être éliminé. Nous insistons auprès du gouvernement de l'Inde pour qu'il constitue des partenariats avec des ONG progressistes et qu'il accepte la discussion internationale de cette question : le sort des victimes du système des castes est entièrement dans le champ d'action de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU.*

*Nous reconnaissons que ce problème n'est pas confiné à l'Inde. En tant qu'Union Internationale Humaniste et Laïque et de ses organisations membres indiennes, nous demandons la nomination d'une commission d'experts de l'ONU pour étudier le sort des membres des castes inférieures, en particulier dans la société indienne, mais aussi au Pakistan, au Népal, au Bangladesh et au Sri Lanka. Et nous vous invitons à étudier la proposition de nommer un Rapporteur Spécial de l'ONU sur les atteintes aux Droits de l'Homme dans les castes inférieures à travers tout le sous-continent.*

*L'humanité à laquelle nous appartenons continuera à se sentir diminuée tant que nous accepterons que tant de millions de nos frères humains soient traités aussi brutalement et que les violences qui leur sont faites demeurent ignorées de la communauté internationale.*

S'adressant à la Commission le 29 mars, une représentante de la délégation indienne a cependant exprimé sa surprise quand le Rapporteur Spécial sur le droit à l'Éducation a fait part de son intention d'étendre son rapport sur les discriminations à l'encontre des Dalits, parce que, a-t-elle expliqué :

*«L'Inde est allée extraordinairement loin pour garantir que la discrimination sur la base de la caste, comme toutes les autres, ne soit pas tolérée».*

Il y avait bien de la discrimination, a-t-elle dit, mais il s'agissait de discrimination positive, selon la politique d'affirmation positive, et cela avait été fait en faveur des Dalits. Si le Rapporteur Spécial voulait parler des pratiques sociales de discrimination, plutôt que de la responsabilité du gouvernement sur le droit à l'éducation, «il devrait se conformer à son mandat».

Il est clair que l'attitude du gouvernement indien n'a pas changé : la communauté internationale ne doit pas mettre son nez dans les affaires de l'Inde ; le gouvernement a fait tout ce qu'il avait à faire en adoptant des lois.

La mise en application de ces lois en face des pratiques sociales discriminatoires n'était pas sa préoccupation ni celle du Rapporteur Spécial.

## Les Femmes Dalits

En réponse à cette façon négative de se laver les mains, les représentants de l'IHEU ont soulevé la question à nouveau à deux reprises à la Commission. Le 7 avril, Roy Brown a lu une déclaration de Michèle Vincent sur le sort réservé aux femmes Dalits, en regrettant que la délégation indienne ait déclaré que ces pratiques sociales en Inde n'étaient pas de la responsabilité du gouvernement, et soulignant que :

*«Les femmes et les filles Dalits représentaient plus de 80 millions de personnes. La délégation indienne doit prendre conscience que les programmes d'action positive n'ont eu que des effets négligeables sur la vie de ces femmes et que dans beaucoup de zones rurales plus de 90 % des femmes Dalits demeurent totalement illettrées. Il est clair que le gouvernement a la responsabilité de répondre à ces pratiques sociales discriminatoires qui ont jusqu'à présent réduit à néant tous ses efforts.»*

*Plusieurs milliers de femmes et de filles Dalits sont quotidiennement victimes d'abus sexuels et de violences de la part des hommes, aussi bien des membres de leur famille que des membres des castes supérieures. Le mariage des enfants, dont des fillettes âgées de 9 ans, bien qu'illégal, est monnaie courante. De plus, la totale hypocrisie de la notion d'intouchabilité apparaît au grand jour quand on sait que des millions de femmes Dalits sont contraintes à se prostituer, beaucoup vivant virtuellement comme des esclaves sexuelles, un grand nombre étant utilisées par des hommes dont la religion enseigne qu'ils seront souillés par de tels rapports.*

*Des milliers de cas sont recensés chaque année de femmes Dalits dénudées et promenées dans les rues, de maisons incendiées, de puits pollués, d'hommes et de femmes battus ou parfois assassinés par des groupes issus des castes supérieures, fréquemment aidés par des agents de l'Etat.»*

L'IHEU a prié instamment le gouvernement de l'Inde de reconnaître sa responsabilité non seulement pour sa législation et son action positive en faveur des Dalits, et plus particulièrement des femmes Dalits, mais pour l'application effective et la mise en œuvre de ces mesures.

## Le groupe de victimes le plus important au monde

Le 10 avril (après une attente de quatre jours pour avoir une chance de prendre la parole), la représentante de l'IHEU, Léonore Reverdin, a fait remarquer que les Dalits de l'Inde constituaient le groupe le plus important du monde d'individus vic-



Ayaan Hirsi Ali.

## Ayaan Hirsi Ali

La visite d'Ayaan Hirsi Ali à Genève pour prendre la parole à la conférence parallèle «Les victimes du Djihad», co-organisée par l'IHEU, a attiré dans une large mesure l'attention des médias. Réfugiée somalienne aux Pays-Bas et désormais membre du parlement néerlandais, elle s'est rendue célèbre du jour au lendemain, quand elle a produit avec Théo van Gogh un petit film appelé «Soumission» qui décrivait le sort réservé aux musulmanes dans l'Islam. Le monde entier a les yeux tournés vers elle après l'assassinat de Théo van Gogh par un islamiste dans une rue d'Amsterdam et depuis. En avril, le magazine *Time* l'a désignée comme l'une des 100 personnes les plus influentes du monde.

L'appel qu'elle a lancé à la conférence en direction des gouvernements pour qu'ils agissent davantage en faveur des musulmanes qui souffrent de l'oppression dans les communautés musulmanes qui vivent en Occident a reçu un très large écho. Malheureusement les islamistes ont beaucoup d'influence et des sympathisants et des apologistes dans les médias, même dans les États les plus libéraux. Un reportage fielleux sur la visite d'Ayaan a été publié dans le prestigieux journal néerlandais *NRC Handelsblad* sous le titre «Un partisan du lobby en faveur d'Israël met en avant Hirsi Ali contre l'Islam». (Notre crime, c'était que l'un des organisateurs de notre conférence était juif). Le reportage était un mélange de propos déformés, de sous-entendus et de falsification. Bien que le journal ait publié à contrecœur une mise au point incomplète, il a refusé de publier l'intégralité de notre lettre de protestation.

times de discrimination systématique et qui ne jouissent pas des Droits de l'Homme :

*«Les Dalits représentent environ 17 % de la population en Inde, soit quelque 170 millions de personnes : l'équivalent du total des populations des Pays-Bas, de la Belgique, de la France et de l'Allemagne.»*

Elle a poursuivi en décrivant quelques uns des problèmes auxquels ils sont confrontés : «Chaque année en Inde quelque 15 000 actes de violence à l'encontre des Dalits sont officiellement recensés, mais malheureusement, l'écrasante majorité des affaires ne sont pas recensées à cause de l'intimidation et de la violence à l'encontre de ceux qui osent se plaindre. Malgré les efforts tout à fait considérables accomplis par le gouvernement de l'Inde pour répondre à ce problème au travers de la législation et des programmes d'action positive, les attitudes profondément enracinées n'ont guère changé et très peu de choses ont été réalisées. Le problème n'est pas la législation. Les lois sont tout simplement ignorées par les castes supérieures, par ceux qui détiennent le pouvoir et par la police.»

Elle a ensuite décrit la discrimination à l'encontre des Dalits à la veille de la récente catastrophe du tsunami et elle a invité avec insistance le gouvernement à coopérer pleinement avec les Rapporteurs Spéciaux, concluant :

*«Le but de la communauté internationale n'est pas de condamner l'Inde, mais de l'aider à résoudre l'un des problèmes les plus inextricables du monde. La communauté des ONG se tient prête à faire tout son possible pour aider.»*

Le texte complet de ces trois déclarations de l'IHEU peut être consulté sur le site de l'IHEU.

C'est avec plaisir que nous avons constaté que le 19 avril la Commission des Droits de l'Homme a approuvé la décision de la sous-commission de nommer les deux Rapporteurs Spéciaux. Le sort des Dalits de l'Inde – et plus généralement de toute l'Asie du sud – est désormais fermement inscrit parmi les priorités internationales.

L'IHEU, avec les organisations indiennes qui en sont membres et les autres regroupements qui militent dans ce domaine, agiront maintenant pour constituer cette nouvelle étape.

## Un congrès fructueux

par Roy Brown



C'est avec plaisir que, lors du XVI<sup>e</sup> Congrès Humaniste Mondial à Paris qui a connu un très large succès, j'ai saisi l'occasion de rendre hommage à trois grands humanistes, qui pendant des années ont chacun contribué de manière significative à la promotion des valeurs et des idées humanistes.

Jean-Claude Pecker est un scientifique de grande renommée, titulaire de la Légion d'Honneur française, ancien président de l'Association Astronomi-

que Internationale et c'est un rationaliste et un humaniste exemplaire. L'étendue de ses centres d'intérêts et la profondeur de ses connaissances sont légendaires : il mérite amplement de recevoir le Prix Humaniste International pour 2005.

Barbara Smoker a été pendant un grand nombre d'années la présidente de la National Secular Society du Royaume-Uni. Femme à l'esprit aiguisé, elle ne fait pas de prisonniers. Ses livres, *La Libre Pensée* et *L'Humanisme*, qui a été récemment réédité, sont des plaisirs absolus. A un moment elle décrit de façon mémorable la défunte et non regrettée Mère Teresa de l'Inde comme une «*vache sacrée*». De manière tout aussi mémorable, dans un débat radiodiffusé avec un évêque catholique au cours duquel ce dernier décrivait l'insémination artificielle d'une homosexuelle comme «*moralement mauvaise*», elle a demandé pourquoi un évêque de l'Eglise catholique aurait un problème avec l'idée d'un enfant issu d'une vierge.

Marius Dees de Sterio a commencé sa longue association avec l'IHEU il y a bien des années en tant que membre de l'IHEYO. Il a été le représentant de l'IHEU au Conseil de

l'Europe à Strasbourg pendant plus de 20 ans, et il a été rapporteur du Comité de Liaison des ONG au Conseil de l'Europe. Il a pris la parole à de nombreuses occasions sur les Droits de l'Homme et sur d'autres questions au Conseil. Il a reçu le prestigieux *Pro-Merito Award* du Conseil de l'Europe pour avoir rendu son œuvre publique dans les médias.

Le congrès a souligné à nouveau l'ampleur des problèmes similaires auxquels doivent faire face tous les humanistes, quel que soit le continent d'où ils viennent. Les religions qui s'opposent à la laïcité et à l'Humanisme peuvent être différentes, mais nos luttes sont les mêmes : contre la superstition et l'oppression et contre les efforts des religions organisées, souvent avec le soutien de l'Etat, de réduire au silence tous les opposants. Un grand nombre d'entre nous ont quitté le congrès avec une appréciation nouvelle, à savoir que la séparation de la religion et de l'Etat constitue le seul fondement solide de la démocratie véritable.

L'autre message permanent issu du congrès a été la nécessité pour l'Humanisme de devenir plus visible et de se faire mieux entendre, et pour nous de mieux communiquer – même entre nous. Un grand nombre de réalisations récentes de l'IHEU sont apparues comme des nouveautés à bien des congressistes. Il n'aurait pas dû en être ainsi. Depuis plus de 50 ans, l'Humanisme s'est développé comme une alternative rationnelle et morale à part entière à la religion, et pourtant l'Humanisme organisé reste encore virtuellement inconnu. Un des résultats positifs du congrès a été une impulsion nouvelle pour améliorer radicalement nos communications et faire un meilleur travail pour dire au monde ce que nous tous – l'IHEU et ses organisations membres – sommes en train d'accomplir.

## La séparation des Eglises et de l'Etat aux Etats-Unis

par Robert Boston

**E**n 1787, Thomas Jefferson a écrit une lettre à son neveu Peter Carr. Jefferson n'a jamais eu de fils et son neveu tenait souvent ce rôle. Dans sa lettre, écrite tandis que Jefferson résidait en France, Jefferson s'est proposé de donner quelques conseils à ce jeune homme faisant ses premiers pas dans le monde. Il a discuté des buts culturels et intellectuels qu'un jeune homme devrait se fixer.

Dans la partie concernant la religion, Jefferson a écrit : «*Fixe la raison fermement sur son siège, et appelle devant son tribunal chaque fait, chaque opinion. Remets en question avec témérité l'existence même d'un dieu ; parce que, s'il en existe un, il doit approuver l'hommage de la raison plutôt que celui de la peur aveugle*».

C'est avec une grande honte que je vous déclare aujourd'hui que tout homme politique qui dirait une chose pareille aujourd'hui dans mon pays ne pourrait pas être investi d'un mandat électoral. Notez bien que Jefferson n'a pas conseillé à son neveu de cesser de croire en Dieu – mais simplement d'avoir le courage de douter. Ce serait suffisant pour briser sa carrière politique aujourd'hui.

### Une offensive incessante et violente

Il y a une certaine ironie pour moi d'être ici au moment où le mur de séparation entre l'Eglise et l'Etat en Amérique est soumis à une offensive incessante et violente. Ceux d'entre nous qui défendent la séparation entre l'Eglise et l'Etat en Amérique sont confrontés à de sérieux défis. Au cours de ces dernières années, notre système politique est passé sous la domination des forces politiques hostiles à ce principe constitutionnel de base. Le président George W. Bush a été réélu en novembre dernier en partie grâce aux conservateurs religieux, et désormais ils souhaitent voir le mur de séparation entre l'Eglise et l'Etat être largement diminué ou même totalement aboli.

Nous sommes confrontés à plusieurs attaques importantes :

- **Les Initiatives fondées sur la Foi** : Traditionnellement, la religion en Amérique a été financée par des contributions volontaires. Bush veut changer cela et propose d'al-

louer jusqu'à 2 milliards de dollars prélevés de la poche des contribuables en faveur des organisations religieuses. Avec cette doctrine politique, les groupes religieux fourniraient différents services sociaux comme des conseils à ceux qui cherchent à se sortir de la drogue ou de l'alcoolisme, la formation professionnelle, l'aide aux sans-logis et ainsi de suite.

Le problème, c'est qu'il n'y aurait pas de protection pour ceux qui sont dans le besoin pour se protéger contre la pression religieuse non consentie. En d'autres termes, il n'y aurait rien qui empêcherait les Eglises intégristes de faire pression sur les nécessiteux pour les faire participer à leur culte religieux avant de recevoir une aide.

De plus, les groupes religieux veulent avoir accès au trésor public mais ils veulent aussi se réserver le droit de n'embaucher que leurs fidèles. Les emplois seraient payés par des fonds de l'Etat mais réservés à certains types de chrétiens.

• **Le créationnisme/le Dessen Intelligent** : Nous sommes constamment confrontés à des tentatives de retirer de nos écoles publiques l'enseignement de l'évolution. Je suis très gêné de venir ici aujourd'hui vous annoncer que, selon certains sondages, près de la moitié des Américains doutent de la théorie de l'évolution.

Certains Américains pensent que la Terre n'a que 6 000 ans et que les dinosaures et les humains ont vécu à la même époque. Il y a un vieux dessin animé appelé «*Les Pierre-à-Feu*» dans lequel c'était le cas, mais la science moderne raconte une histoire différente. Néanmoins, ces attaques contre la science se poursuivent, et depuis que la plupart des écoles publiques en Amérique sont soumises aux autorités locales, un grand nombre de jeunes n'apprennent que très peu l'évolution.

• **Les droits de la vie privée/l'avortement/la sexualité humaine** : La droite religieuse veut contrôler notre vie depuis le moment de la conception jusqu'au moment de la mort – et ses partisans réclament le droit de déterminer ce dernier. Ils interviennent dans la vie privée des adultes et se livrent à de grossières attaques contre les homosexuels américains. Ils veulent interdire tout avortement et restreindre certaines formes de contrôle des naissances. Même les détails les plus intimes de la vie personnelle deviennent une proie facile pour le contrôle de la droite religieuse.

En même temps, grâce aux pressions de la droite religieuse, les adolescents américains n'apprennent presque plus rien sur la sexualité dans un grand nombre d'écoles. On ne leur apprend pas l'usage du préservatif et des autres méthodes de contrôle artificiel des naissances. Le résultat, c'est que les Etats-Unis ont l'un des taux les plus élevés de grossesses chez les adolescentes du monde occidental.

• **L'enseignement public et les bibliothèques publiques** : Les intégristes chrétiens cherchent à détourner nos écoles publiques de leur rôle pour en faire des vecteurs pour la promotion du christianisme conservateur. Quarante-vingt-dix pour cent des enfants américains fréquentent l'Ecole publique, reflétant tout un éventail d'opinions religieuses et philosophiques. Etant donné cette diversité, il est essentiel que nos écoles restent neutres sur les questions de théologie. La droite religieuse veut en finir avec cette neutralité.



Nos bibliothèques publiques sont également attaquées. Les intégristes cherchent à retirer certains livres ou à en limiter l'accès, souvent au prétexte de «protéger» les enfants. Ils se comportent comme si les parents n'étaient pas capables de déterminer les livres qui conviennent à leurs propres enfants.

• **L'union symbolique de l'Eglise et de l'Etat** :

Récemment, notre Cour Suprême a jugé que les bâtiments gouvernementaux avaient le droit, dans certaines conditions, d'exposer les Dix Commandements. Des tentatives ont été faites pour placer les Dix Commandements dans des salles de tribunal, pour faire passer le message selon lequel le droit américain serait fondé sur une base religieuse.

La revendication a été formulée selon laquelle les Dix Commandements constituent la base du droit américain, alors que ce n'est absolument pas le cas. En réalité, il n'y a aucune loi contre le culte rendu à des idoles, contre le blasphème, contre le fait de convoiter les biens de son prochain ou contre le fait de ne pas honorer ses parents.

• **La composition des cours fédérales de justice** :

Nous venons d'apprendre que la juge à la Cour Suprême Sandra Day O'Connor prenait sa retraite, ce qui affecte grandement l'équilibre de la Cour. Par ailleurs, nous avons vu les efforts incessants faits par Bush pour inonder les tribunaux d'opposants à la séparation des Eglises et de l'Etat. Ces juges rejettent l'orientation de Jefferson et de James Madison et insistent pour que la religion et le gouvernement soient placés dans des rapports plus étroits.

## James Madison

Mais nos pères fondateurs savaient pourquoi cela posait problème. Si vous lisez les œuvres des hommes tels que Thomas Jefferson et James Madison aujourd'hui, ces derniers semblent obsédés par l'expérience européenne. Et ils avaient de bonnes raisons de l'être. L'Eglise et l'Etat avaient travaillé ensemble depuis si longtemps là-bas et le résultat de cette collaboration avait été l'oppression et la tyrannie.

En 1785, Patrick Henry a fait la proposition en Virginie de faire payer un impôt aux citoyens afin de subventionner les ministres du culte chrétien. Henry pensait probablement qu'il faisait preuve de prévoyance et de générosité. Après tout, permettre aux gens de choisir quelle variété de christianisme ils allaient soutenir, n'est-ce pas mieux que de les obliger à soutenir une seule variété ?

Tel n'était pas l'avis de James Madison. Madison savait pourquoi la proposition de Henry était fautive. Et pour l'en empêcher, il a pris la plume pour rédiger l'un des plus importants documents de l'histoire de la liberté religieuse : *Le Mémoire et la Remontrance contre les Jugements Religieux*.

Pour l'essentiel, ce document fait la liste des 15 raisons pour lesquelles les gens ne devraient pas être obligés de soutenir la religion contre leur gré. Au point 7, Madison écrit : «*Parce que l'expérience a montré que les Eglises établies, au lieu de maintenir la pureté et l'efficacité de la religion, ont eu l'effet contraire. Pendant près de quinze siècles, on a fait l'expérience de l'institution légale du*

*christianisme. Quels en ont été les fruits ? A divers degrés, partout, c'est la morgue et l'indolence du clergé, l'ignorance et la servilité des laïcs, et chez les uns et les autres, la superstition, l'intolérance et la persécution. »*

En Amérique, certains se plaisent à réécrire l'histoire. Ils ont essayé de tordre le sens des mots employés par Madison pour dresser de lui le portrait d'un homme peu convaincu de son soutien à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Tout cela est absurde. Le soutien de Madison pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat était plus profond que celui de Jefferson. En tant que l'un des premiers auteurs de la Constitution et de la Charte des Droits, Madison parle avec autorité dans ses commentaires au sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Madison a soutenu la séparation de l'Eglise et de l'Etat en partie à cause de son expérience personnelle. Alors qu'il était encore un jeune homme habitant la Virginie, en 1774, il avait pu voir plusieurs hommes croupissant en prison parce qu'ils étaient baptistes et qu'ils avaient osé prêcher leurs doctrines sur la place publique. C'était illégal dans cette colonie qui était officiellement anglicane.

Madison était révolté. Il était tout particulièrement furieux contre certains ministres du culte qui collaboraient avec l'Etat pour retirer aux autres leurs droits à la liberté religieuse. Il a écrit : *«Ce principe diabolique, infernal de persécution fait rage dans l'esprit de certains et, pour son éternelle infamie, le clergé peut fournir son lot de coquins en la matière. Cette idée me blesse au plus haut point.»*

En tant que président, on a présenté à Madison deux projets de loi qui, selon lui, enfreignaient la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le premier aurait attribué à une Eglise un domaine fédéral, le second aurait donné à une Eglise un statut gouvernemental officiel. Madison a opposé son veto à ces deux projets, disant au Congrès que les mesures proposées enfreignaient le Premier Amendement.

Plus tard au cours de sa vie, alors qu'il était à la retraite, Madison a écrit une série d'essais qui avaient trait à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans ces essais, il s'est opposé aux aumôneries militaires et à la proclamation de jours de prière par le Président. Madison a fait remarquer qu'en tant que président, il avait publié de telles proclamations pendant la guerre de 1812, mais il a dit qu'il avait pris soin de les rendre *«absolument non discriminatoires et d'en faire de simples recommandations»*.

Aujourd'hui, certains voudraient détruire l'œuvre de Madison. Un évangéliste célèbre qui prêche à la télévision, Pat Robertson, a déclaré que la séparation de l'Eglise et de l'Etat était *«un mensonge de la gauche»* et une invention des communistes. Le président de la Cour Suprême, William H. Rehnquist, a même écrit que le mur de séparation entre

l'Eglise et l'Etat, ce n'était *«qu'une métaphore basée sur une mauvaise histoire»* et il a demandé à ce qu'elle soit *«abandonnée clairement et explicitement»*.

## Des signes encourageants

Comme vous le voyez, nous avons bien des combats à mener. Cependant, je pense qu'en fin de compte nous ferons prévaloir nos idées. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas en passer d'abord par une période sombre. C'est vrai. Nous devons pourtant continuer ce combat, si ce n'est pas pour notre propre génération, c'est pour celle qui suivra et celle qui viendra après.

Il y a quelques signes encourageants. Dans un récent sondage, deux tiers des Américains ont déclaré qu'ils considéraient que les dirigeants religieux avaient trop d'influence sur le gouvernement. D'autres sondages montrent que le nombre d'Américains qui expriment du scepticisme envers la religion organisée et se considèrent comme des non-croyants est en train d'augmenter, lentement mais sûrement.

Les Américains sont un peuple religieux, mais en même temps, ils résistent à l'emprise de l'ingérence cléricale dans leur vie privée. Il se peut que certains d'entre vous aient entendu parler de l'affaire Terri Schiavo, cette femme originaire de Floride en coma dépassé et dont le mari a dû se battre à la fois contre l'Eglise et contre l'Etat pour obtenir le droit de débrancher le dispositif de maintien en vie et permettre à son épouse de mourir.

Un grand nombre d'Américains ont réagi négativement à l'intervention des groupes religieux extérieurs dans ce qui aurait dû être une affaire de famille privée. Un grand nombre d'Américains ont connu l'expérience qui consiste à voir un proche s'éteindre d'une mort lente ou bien ils peuvent imaginer qu'un jour cela leur arrivera. Ils ont durement ressenti l'ingérence de la Droite Religieuse dans cette affaire.

L'Amérique entre dans la tourmente pour quelques années. Nous serons obligés de livrer à nouveau les anciennes batailles. Peut-être serons-nous souvent sur la défensive. Je crois cependant que nous gagnerons en fin de compte et que notre système de séparation de l'Eglise et de l'Etat prévaudra.

Pourquoi gagnerons-nous ? Parce que nous avons raison. Notre système fonctionne. Nous avons raison. Et parfois – parfois – cela suffit.

Je vous remercie.

**Robert Boston est directeur de la communication pour Americans United for Separation of Church and State.**

## La religion et l'Etat au Nigeria

**L**e Nigeria est l'un des pays les plus religieux et les plus superstitieux au monde, et qui est fréquemment troublé par des conflits religieux. Au fil des années, il y a eu un grand nombre d'épisodes dramatiques dans les relations entre la religion et l'Etat dans le pays et dans les différentes provinces fédérales. Dans cet article, le Dr Onuoha, s'exprimant au nom du bureau exécutif du Mouvement Humaniste Nigérian, fait plusieurs propositions de solu-

tions au plan de la Constitution comme premiers pas en direction du redressement de la situation.

### L'Histoire

Pour ce qui est des relations entre la religion et l'Etat, le Nigeria est parti du mauvais pied en 1804 en favorisant leur unité ! Cette négation de la séparation a été introduite par l'érudite musulman Fulani, Shaikh Uthman Dan Folio, qui a

mis sur pied une armée redoutable de fantassins et de cavaliers qui ont soumis victorieusement la majeure partie du Nigeria septentrional au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a imposé aux peuples Hausa du nord qu'il avait conquis, la «pureté» de la religion islamique fondée sur une théocratie connue sous le nom de Califat Sokoto. La totalité de la Charia du Coran est devenue la loi du pays, pour laquelle il n'existe pas d'appel puisque c'est la «loi de Dieu».

Telle était la situation en 1900 quand le gouvernement britannique, à son tour, a soumis à la fois le nord et le sud du Nigeria avec des forces militaires supérieures, lui imposant la Pax Britannica. Le gouvernement de Lord Lugard, le premier gouverneur colonial, était un gouvernement laïque, fondé sur la loi britannique, ce qui était totalement incompatible avec le code pénal sommaire de la Charia datant du VIII<sup>e</sup> siècle. Au grand désespoir de la classe dirigeante musulmane Hausa-Fulani, la «sainte loi de Dieu» a été jugée répugnante pour la bonne conscience et les sentiments humanitaires, et en tant que telle, elle a été remplacée par la loi britannique écrite de la main de l'Homme ! De plus, la religion a été brutalement séparée de l'Etat. Ni le Sultan de Sokoto, ni ses vassaux, les Emirs, ne pouvaient imposer leurs diktats au gouvernement colonial. Le pendule oscillait dans l'autre sens. La thèse de la «séparation» avait été établie, et plus personne n'y pouvait rien – sauf à ronger son frein et attendre la fin de la domination coloniale.

L'indépendance est arrivée en 1960 et Sir Ahmadu Bello est devenu le Premier ministre de la région nord. Il a tenté de cumuler les fonctions de dirigeant politique avec celles de dirigeant religieux. Il a utilisé sans scrupule les fonds publics et l'appareil du gouvernement pour institutionnaliser les organisations islamiques, telles que le Jamaatu Nasril Islam (JNI), pour convertir les païens à l'Islam et instaurer des liens avec les pays islamiques à travers le monde. Son aspiration à islamiser la nation a été brutalement interrompue par le premier coup d'Etat du Nigeria le 15 janvier 1966 au cours duquel malheureusement il a été assassiné.

Après la guerre civile, en 1966-1969, le chef de l'Etat, le général Yakubu Gowon, bien qu'il ait été chrétien, a subi des pressions en 1970 de la part de la mafia Kaduna pour expulser tous les missionnaires étrangers dans l'est et se saisir de toutes les écoles et de tous les hôpitaux des missions du pays, en représailles du soutien apporté par l'Eglise à la sécession de l'Etat du Biafra. En 1975, un Bureau des Pèlerinages, financé par l'Etat à l'usage exclusif des musulmans, a été institué.

Le retour du pays à la loi civile en 1979 a fourni à l'élite musulmane du nord une nouvelle occasion d'enfreindre le principe de séparation. Cette nouvelle occasion a été donnée par l'Assemblée Constituante mise en place par le gouvernement militaire sortant d'Obasanjo en 1977 pour rédiger le projet d'une nouvelle constitution pour la nation. Que pouvait-il advenir de mieux que l'inscription du système légal musulman dans la Constitution ? Le débat sur la Loi de la Charia qui s'en est suivi a été long, âpre et animé. L'assemblée était profondément divisée entre les chrétiens

qui tentaient de maintenir la laïcité de l'Etat et les musulmans arc-boutés sur l'islamisation de la nation. A un certain moment du débat, les musulmans ont quitté la salle en signe de protestation !



Enfin, les musulmans ont obtenu, dans la section 275, une cour d'appel de la Charia (soumise toutefois à la Cour Suprême) tandis que les chrétiens obtenaient la section 10, qui statuait de manière alambiquée et vague, que «le gouvernement de la fédération ou d'un Etat n'adopterait aucune religion comme religion d'Etat», en d'autres termes que le Nigeria est, *de jure*, un Etat laïque, mais avec ce compromis la Constitution se contredit elle-même.

Les sections 10 et 275 sont, de manière évidente, en contradiction l'une par rapport à l'autre.

La Deuxième République a été mise en œuvre en 1979, sous la présidence de Shehu Shagari. Incapable de s'empêcher de participer activement à la promotion de la religion, il a adopté la «stratégie de l'acte d'équilibre». Il accordait une faveur aux musulmans et il équilibrait cette faveur par une autre au bénéfice des chrétiens. Ainsi en 1980, il a institué un Bureau des Pèlerinages chrétiens pour contrebalancer celui existant pour les musulmans. En 1982, il a instauré un Bureau des Affaires musulmanes. Il a construit deux mosquées et un espace de prière musulman Id-El-Fitri à Abuja, la capitale de l'Etat, et en compensation, il a fait don de 10 millions de nairas aux chrétiens pour leur permettre de construire leur propre cathédrale (au lieu de cela, les chrétiens ont utilisé l'argent pour construire un centre œcuménique chrétien à Abuja).

Tandis que le président faisait cela au plan officiel, aux frais du public, à partir de 1980 les musulmans du nord ont eu recours à une autre stratégie, au plan non-officiel et informel : l'utilisation de la force physique au plan local et les émeutes religieuses pour protester contre l'incapacité du Nigeria à adopter l'Islam comme religion nationale. Entre 1980 et 1992, un chercheur a recensé 25 de ces émeutes dans lesquelles des innocents ont été tués ou mutilés, des églises et des maisons ont été brûlées, des magasins pillés.

En 1986, le président militaire, Ibrahim Babangida, usant de tous ses pouvoirs en tant que dictateur, a inscrit le Nigeria en tant que membre de plein droit de l'Organisation de la Conférence Islamique.

### La stratégie musulmane

Nous pouvons énumérer six façons avec lesquelles les musulmans du Nigeria se sont efforcés d'islamiser le pays :

1/ La guerre totale : une guerre sainte ou Djihad ; la conversion par l'épée, avec l'établissement d'un califat comme objectif ultime.

2/ Les hommes politiques se transformant en leaders religieux. Abus de pouvoir : l'Etat finançant la religion selon le principe *cujus regio, ejus religio*.

3/ La prise du pouvoir par les militaires : suspendre la Constitution et installer un militaire musulman comme chef de l'Etat.

4/ Inscire la Charia dans la constitution.

5/ Des émeutes religieuses incessantes, l'effusion de sang et la destruction des biens organisées par une mafia pour faire pression sur le président en exercice.

6/ Enfin, la violation de la constitution en défiant ouvertement le gouvernement fédéral, et en menaçant de recourir à la guerre civile. «L'Islam doit être la religion d'Etat ou sinon....»

Cette dernière technique, avec la menace de la guerre civile, a récemment été employée avec succès au Nigeria en opposition au président Olusegun Obasanjo.

En 2000, le gouverneur de l'Etat de Zamfara, Ahmed Sani Yerima, a lancé en fanfare l'introduction de la Charia dans le Code Pénal de l'Etat de Zamfara, l'un des 36 Etats du Nigeria. En fait, l'Etat de Zamfara est devenu un Etat religieux rappelant le saint Empire Romain de sinistre mémoire. Cela voulait dire que la bière ne pouvait plus être vendue dans les restaurants, que les garçons et les filles ne pouvaient plus se tenir par la main dans la rue ni s'asseoir ensemble dans un autobus, qu'une musulmane ne pouvait plus épouser un chrétien, qu'un musulman ne pouvait plus se convertir à une autre religion sans être accusé d'apostasie, qu'une femme adultère devait être lapidée, qu'un voleur devait avoir la main tranchée, etc. – selon la sainte loi de leur dieu tyrannique.

Tout le pays a retenu son souffle, les yeux fixés sur ce que le président allait faire. Pendant tout un mois, le gouverneur du Zamfara et le président du Nigeria se sont regardés dans le blanc des yeux. A la fin, c'est le président qui a baissé les yeux. Immédiatement onze autres Etats du nord musulman ont rejoint le Zamfara et instauré la Charia : Zamfara, Yobe, Taraba, Sokoto, Kebbi, Katsina, Kano, Kaduna, Jigawa, Gombe, Bauchi et le Niger. Le président a choisi la paix avec une constitution bafouée plutôt que d'être entraîné dans une nouvelle guerre civile.

## La stratégie des chrétiens

Les chrétiens, de leur côté, utilisent habituellement la seconde technique, l'abus de pouvoir, pour infiltrer les institutions gouvernementales, les mass médias publics, les écoles et les hôpitaux les employant de manière détournée à des fins d'évangélisation. Ils le font partout où ils sont en position dominante dans la population. Ils dirigent des services religieux, prêchent leurs sermons et dispensent leurs miracles à la radio et à la télévision d'Etat, dans les hôpitaux et même dans les ministères du gouvernement pendant les assemblées chaque matin. Dans certains Etats, chaque jour à midi, l'Angélus est récité triomphalement à la radio d'Etat.

La religion occupe plus de temps d'antenne que l'agriculture, la santé, la science et la technologie.

Depuis longtemps, depuis l'ère coloniale, les chrétiens ont imposé leurs fêtes religieuses à toute la nation. C'est l'arrogance du christianisme qui a provoqué la réaction des musulmans après l'indépendance, avec pour résultat que le Nigeria d'aujourd'hui a beaucoup trop de jours fériés pour des fêtes religieuses. L'Eglise devrait imposer ses jours fériés à ses seuls fidèles, et non pas à toute la nation. Dans la période qui a précédé la guerre du Biafra, les gouvernements du Nigeria ont subventionné les écoles chrétiennes et islamiques, les appelant «écoles aidées par le gouvernement».

En réalité, le gouvernement subventionnait l'évangélisation : une chose à ne jamais faire.

## Les remèdes

Qu'elle soit le fait du gouvernement nigérian ou qu'elle soit le fait des religions messianiques (le christianisme ou l'islam) la fusion de la religion et de l'Etat est moralement fausse. C'est une violation de la liberté de penser et de conscience des citoyens du Nigeria, dont un grand nombre ne sont pas croyants, une liberté inscrite dans la section 38 de la constitution ; une constitution qui fait du Nigeria un Etat laïque et en même temps qui laisse la place à une Cour d'Appel de la Charia en se contredisant elle-même.

La section 10 de la constitution du Nigeria, intitulée «*Interdiction d'une religion d'Etat*», qui est désormais lettre morte, doit être rétablie. La façon d'y parvenir est de soumettre cette section à une plus grande clarification en introduisant des sous-sections, qui statuent clairement, avec le recul, ce qui peut et ce qui ne peut pas être fait dans le cadre de cette section. Nous proposons sept sous-sections :

Sous-section 1 : Aucun gouvernement au Nigeria, au plan fédéral, de l'Etat ou local, n'aura le droit de subventionner une religion ou une activité religieuse, d'aucune manière que ce soit.

Sous-section 2 : Aucun gouvernement ne devra faire adhérer la nation à une organisation religieuse, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Sous-section 3 : Aucun gouvernement du Nigeria ne devra adopter une loi spécifique à une religion quelconque.

Sous-section 4 : Aucun gouvernement du Nigeria ne devra participer officiellement à des services religieux, des activités ou des programmes religieux ou adopter des symboles, des images ou des noms religieux ni participer à la sélection, à la nomination ou à l'installation des autorités religieuses.

Sous-section 5 : La religion ne sera pas enseignée et le prosélytisme ne sera pas toléré dans les écoles publiques, les hôpitaux et les institutions publiques.

Sous-section 6 : L'Etat ne pourra pas saisir des biens appartenant à des organisations religieuses sans verser une indemnité compensatrice.

Sous-section 7 : Tout Etat qui enfreint la section 10 de la constitution sera considéré comme s'étant retiré de la Fédération, et de ce fait, après la procédure légale, se verra retirer toute subvention jusqu'à ce qu'il se purge de son effronterie.

Avec la section 10 ainsi rédigée, le Nigeria deviendra un véritable Etat laïque : c'est-à-dire un Etat dont la responsabilité se limite au pouvoir temporel, c'est-à-dire à promouvoir la sécurité et le bien-être physique de son peuple, un Etat où la religion est clairement du domaine privé, même là où c'est la religion de la majorité ou la religion du président ou du gouverneur, un Etat où la religion, l'absence de religion et l'Etat peuvent coexister et se développer séparément et pacifiquement, un Etat où la liberté de conscience est un droit inaliénable pour tous.

*Le Dr Onuoha est l'un des dirigeants du Mouvement Humaniste Nigérian et il est l'élu traditionnel à la tête du peuple Umuchieze.*

## Déclaration de Paris de l'IHEU

*Cette déclaration a été adoptée, à l'unanimité, par les 300 participants au XVI<sup>e</sup> Congrès International Humaniste, lors de sa séance plénière du 7 juillet 2005. Ce congrès a rassemblé des participants de plus de 30 pays venus des cinq continents. Il a été organisé par la Fédération nationale de la Libre Pensée française.*

*Il s'est tenu à l'UNESCO et à l'Université de la Sorbonne. Il a été organisé conjointement avec la commission française de l'UNESCO et salué officiellement par la direction de l'UNESCO. Les responsables de l'IHEU ont été reçus officiellement à la questure de l'Assemblée nationale par monsieur Jean Le Garrec, député de la République française, libre penseur.*

\*\*\*

Le XVI<sup>e</sup> congrès mondial s'est tenu à Paris du 5 au 7 juillet 2005 pour commémorer le centième anniversaire de la loi française de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905. S'appuyant sur l'héritage de la Révolution nord-américaine, sur le Premier Amendement de la Constitution des Etats-Unis (1791) et sur la Révolution mexicaine, cette loi française a marqué l'avènement du mouvement de laïcisation initié par les Lumières et la Révolution française pour mettre l'Homme au cœur de sa destinée.

Partout dans le monde, sur tous les continents, depuis des siècles, les humanistes ont agi et continuent d'agir pour le triomphe de la liberté de conscience. Celle-ci est fondatrice de l'émancipation humaine et ne peut être dissociée de la lutte pour les libertés démocratiques.

«L'Homme est la mesure de toute chose» disait Protagoras, il y a des millénaires dans la Grèce antique, patrie fondatrice de la notion de citoyenneté. Dans l'Inde ancienne, 600 ans avant l'ère vulgaire, ce principe humaniste était déjà affirmé par les anciens Carvakas (en résumé) : «La morale est un phénomène de la nature. C'est une convention sociale, une commodité et non un commandement divin. Il n'est aucunement nécessaire d'exercer un contrôle sur les instincts et les émotions. Ce sont les ordres de la nature. L'objectif de la vie est de vivre et le bonheur reste la seule sagesse».

L'être humain, c'est d'abord sa conscience et sa liberté d'en user selon son choix. Aucune contrainte politique, culturelle, religieuse, économique, étatique n'a de fondement légitime pour interdire ou limiter la liberté de conscience des êtres humains.

Il ne peut y avoir de liberté de conscience là où les religions dominent de leur empreinte les sociétés. La laïcité, c'est l'exigence des droits égaux pour ceux qui font partie d'une religion comme pour ceux qui n'en font partie d'aucune. Les humanistes ont toujours soutenu les actions visant à construire la laïcité des sociétés et des institutions en exigeant ce principe d'égalité pour les croyants et les non-croyants.

Pour l'IHEU, et ses organisations membres, l'Etat doit être laïque, c'est-à-dire ni religieux, ni athée. Demander qu'il y ait une véritable égalité démocratique reconnue par la loi entre les croyants et les humanistes ne signifie nullement que les associations adhérentes à l'IHEU mettent sur le même plan philosophique tous les points de vue. Nous n'avons aucun devoir de respect envers des affirmations absurdes et réactionnaires, quelle que soit leur ancienneté ; le véritable humanisme est l'exercice de la liberté de conscience par la méthode du libre examen.

La conquête des mêmes droits pour tous est un pas positif en direction de la laïcisation et la séparation des religions et de l'Etat est un moyen nécessaire pour cela. Les garanties laïques ne doivent donc pas être simplement légales, elles doivent être constitutionnelles – sans cette disposition institutionnelle comment garantir la liberté de conscience égale pour tous ? Une loi sans garantie constitutionnelle peut être remplacée par un simple changement de majorité. C'est pourquoi la séparation institutionnelle des religions et des Etats, partout dans le monde, est une revendication de l'IHEU. C'est la lumière qui éclaire le chemin des peuples et des nations. L'histoire de chaque peuple, de chaque nation est différente par nature. Il y a des pays, comme les USA, où l'Etat est laïque, mais non la société. En France, par la loi de 1905, l'Etat et l'Ecole publique sont laïques et les citoyens ont une véritable liberté de conscience. Il y a autant d'histoires différentes qu'il y a de pays différents.

Pour l'IHEU, chaque chemin emprunté par les différents peuples et nations doit aboutir à l'avènement de la séparation des religions et des Etats. Tout acquis laïque doit être préservé, défendu et étendu pour cela. C'est pourquoi le XVI<sup>e</sup> Congrès mondial de Paris de l'IHEU décide de faire de la séparation des religions et des Etats un de ses axes internationaux d'action. Le XVI<sup>e</sup> congrès mondial de l'IHEU qui s'est tenu à Paris du 5 au 7 juillet 2005, dans les locaux de l'UNESCO et de l'Université de la Sorbonne – deux hauts lieux qui ont été les témoins de l'histoire de la lutte pour l'avènement d'un humanisme éclairé, libérateur du monde – s'engage à combattre pour la séparation authentique de la religion et de l'Etat partout dans le monde.

# Défendre la loi française de séparation du 9 décembre 1905

par Roger Lepeix

**L**e XVI<sup>e</sup> Congrès Humaniste Mondial s'est tenu en juillet dernier à Paris, sur le thème de la campagne pour la séparation des Eglises et de l'Etat, à l'occasion du centenaire de la loi française de 1905 instaurant une telle séparation. Le Congrès y a voté une importante déclaration (voir page 20).

Cette question de la séparation des Eglises et de l'Etat en France, donc de la loi du 9 décembre 1905, est importante, car c'est l'une des pointes avancées de la bataille permanente et à l'échelle internationale pour la liberté de conscience.

## La loi de 1905, support de la liberté de conscience

En séparant les Eglises (et toutes les idéologies) de l'Etat, le législateur français de 1905 a permis l'instauration de l'égalité des droits, l'un des piliers de la République Française. En effet, l'absence totale de lien entre l'Etat et l'une quelconque des religions ou idéologies existantes est l'une des conditions essentielles pour la liberté de conscience, c'est-à-dire pour que les citoyens aient les mêmes droits indépendamment de leur appartenance à telle ou telle Eglise, association, regroupement philosophique, ou parti politique.

Cet acquis institutionnel subit actuellement, à l'occasion de son centenaire, des attaques très importantes :

- De la part de l'Union européenne et de ses défenseurs, au nom de l'harmonisation avec les pays où cette séparation n'existe pas. La loi de 1905, support de la liberté de conscience, est souvent présentée comme une particularité géographique (la France) ou historique (la période de 1905), alors que les questions qu'elle pose sont universelles, et que seule sa rédaction est liée à un moment précis et à une nation déterminée. Du point de vue institutionnel, le projet de Traité constitutionnel européen, heureusement rejeté par les citoyens français (et néerlandais) aurait signé la mise à mort de la loi française de 1905, par sa subordination à des textes européens qui organisent l'introduction des représentants des religions dans les structures de décision. Un sursis a été obtenu, mais ne doutons pas que les mêmes forces cléricales vont repartir à l'assaut très rapidement.

- De la part de ceux qui prônent ouvertement une laïcité «ouverte», «apaisée», «constructive», dans laquelle les religions retrouveraient une place dans l'espace public. Ceux-là veulent nous faire croire que la séparation se réduit à la distinction, donc que les Concordats, signés entre partenaires indépendants, sont une preuve de séparation. Pour les défenseurs de la laïcité, ce n'est pas le Concordat qui prouve la séparation de l'Eglise (en général

le Saint-Siège) et de l'Etat, mais son absence !

Les mêmes, ou d'autres, veulent «des droits égaux pour toutes les Eglises et religions», en cachant que la loi de 1905 ne donne aucun droit aux Eglises, puisqu'elle ne les reconnaît pas. La République ne connaît que les citoyens, et pas les communautés, religieuses, ethniques, ou autres.

- De la part de ceux qui veulent utiliser l'islam comme fer de lance contre la loi de 1905, au nom du fait que cette religion n'existait pas, ou très peu, en France à cette date. Outre que c'est inexact (l'Algérie n'a été indépendante qu'en 1963), cela ne change rien. La loi de 1905 combine en fait deux aspects : elle sépare ce qui était uni jusque-là (et beaucoup de ses articles sont rédigés en ce sens), et elle instaure un nouveau système institutionnel de séparation de l'Etat et de toutes les religions, anciennes ou futures. L'utilisation de l'islam est en fait bien souvent le masque qu'utilise l'Eglise catholique pour arriver à ses fins.

- Enfin, certains hommes politiques (de «droite» ou de «gauche»), et en particulier le ministre de l'Intérieur actuel, jouent les avant-gardes dans la remise en cause de la loi de 1905, pour des raisons pas toujours bien expliquées.

Ajoutons que la séparation des Eglises et de l'Ecole

publique, qui s'inscrit dans la séparation des Eglises et de l'Etat, mais qui relève également d'autres textes, est également attaquée de divers côtés. Cette séparation est pour la République Française une des conditions pour que l'Ecole publique puisse en toute sérénité, à l'abri des pressions de la société et des obscurantismes, transmettre aux futurs citoyens, par l'utilisation de la seule Raison, les connaissances et les méthodes de pensée et de travail qui feront d'eux des citoyens capables de défendre les acquis

républicains, et si nécessaire de les faire évoluer. Cette conception se heurte à une campagne pour introduire les religions dans les écoles publiques (existence d'un soi-disant «fait religieux», Charte Européenne des Droits de l'Homme incluant l'expression religieuse partout, nécessité prétendue d'utiliser les religions comme régulateurs sociaux).

Devant toutes ces menaces, et pour commémorer la loi de 1905 en mettant au centre sa défense et sa restauration, 50 personnalités nationales (dont des responsables de la Libre Pensée) ont pris en 2004 l'initiative de proposer une grande manifestation nationale le 10 décembre 2005 à Paris, donc le jour anniversaire des cent ans de la loi.

## Pour la restauration de la loi de 1905

Ils ont mis en avant les mots d'ordre suivants :  
Pour la restauration de la loi de 1905 !



La banderole de la Fédération nationale de la Libre Pensée.

Pour l'abrogation du statut clérical d'Alsace-Moselle !  
Pour le respect du principe : «Fonds publics à la seule Ecole publique» !

Pour l'abrogation de toutes les lois antilaïques !

Pour l'avènement d'une laïcité sans frontières !

Il faut en effet rappeler que la loi de séparation de 1905 a été mise à mal au cours du temps, notamment :

- par le refus de tous les gouvernements d'étendre son application à trois départements (dits d'Alsace-Moselle), qui étaient allemands en 1905 et ne sont redevenus français qu'après la guerre de 1914-1918 ;

- par le Maréchal Pétain et le Régime de Vichy, pendant l'occupation allemande (1940-44), qui ont multiplié les cadeaux faits au Vatican, et les dénaturations (en 1941 et 1942) de la loi de 1905, modifications sur lesquelles aucun gouvernement n'est ensuite revenu ;

- par le vote, tout au long de ces 100 ans, de nombreuses lois (dites antilaïques) qui au mépris de la séparation, ont permis de donner des sommes astronomiques d'argent public aux écoles privées confessionnelles, principalement catholiques.

Cette proposition de manifestation nationale a été ensuite soutenue par plus de 4000 autres personnalités, par 60 associations (dont la Libre Pensée française), par une centaine d'élus de la République, et par 70 personnalités internationales. Le Comité exécutif de l'IHEU, en septembre 2004, a décidé de soutenir cette manifestation, et a délégué Roy Brown et Babu Gogineni comme représentants.

Cette manifestation a donc eu lieu. Ce fut un grand succès.

Les 100 ans de la loi de 1905 ont été fêtés dignement entre la place de la République et Richelieu-Drouot. Ce sont plus de 12 000 manifestants qui ont défilé pendant plus de deux heures sur les boulevards parisiens.

Sans aucun concours des médias, sans financement public comme pour les rassemblements religieux, sans appui des «grands partis officiels», sans l'aide du gouvernement et de ses ministres, la force laïque s'est rassemblée en un bel après-midi de décembre.

Ouvert par les 50 premiers signataires de l'*Appel aux laïques* qui avaient pris l'initiative de la manifestation laïque, le cortège conduit par Marc Blondel voyait ensuite manifester 2 000 francs-maçons et francs-maçonnnes, essentiellement du Grand Orient de France à la couleur française des cordons si facilement reconnaissable.

Les associations comme l'Union des Athées, le Comité Laïcité-République, le Mouvement Europe et Laïcité (CAEDEL), l'Union rationaliste, l'Association du Chevalier de la Barre d'Abbeville et celle de Paris, Laïcité-Liberté, les espérantistes et bien d'autres suivaient ensuite.

Puis, ce fut le cortège international derrière la bannière de l'Union Internationale Humaniste et Laïque (IHEU). Coude à coude, les Luxembourgeois, les Belges, les Italiens, les Anglais, les Espagnols, les Portugais reprenaient le mot d'ordre : «*De Moscou à Lisbonne, de Londres à Washington : séparation des Eglises et de l'Etat*». Des messages de soutien des USA, d'Irlande, d'Argentine, de Tchéquie et de Nouvelle-Zélande sont arrivés dans les heures précédant la manifestation.

Citons celui des Humanistes et Rationalistes d'Auckland en Nouvelle-Zélande : «*Il ne pourrait y avoir*

*de meilleur endroit que la Place de la République pour faire une telle manifestation, car c'est dans les idéaux de la République française qu'est né le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat. Nous souhaitons plein succès à votre combat pour défendre la loi de 1905.*

La Libre Pensée défilait ensuite dans l'ordre minéralogique de ses fédérations départementales. De l'Ain au Val-d'Oise, tous les départements étaient représentés. Ils étaient 120 du Nord/Pas-de-Calais et 150 des Bouches-du-Rhône. Des cortèges départementaux bien fournis, une marée de drapeaux rouges, noirs, et rouges, une multitude de bannières dont certaines avaient une centaine d'années, des banderoles à foison, la Libre Pensée était bien vivante.

3 000 libres penseurs de province, 2 000 de la région parisienne formaient le cortège de loin le plus important. Les 5 000 libres penseurs exigeaient l'abrogation des lois antilaïques, que les fonds publics n'aillent qu'à la seule Ecole publique, la défense de la loi de 1905 et l'abrogation du statut clérical d'Alsace-Moselle.

A la fin de la manifestation, Marc Blondel, syndicaliste et libre penseur, prenait la parole pour dire : «*C'est la laïcité qui est la garantie de l'Egalité entre citoyens, c'est la contestation de tous les privilèges dus à la religion, à la naissance. C'est la laïcité qui construit la Fraternité nécessaire à la mise en place de la solidarité. C'est la laïcité enfin qui libère l'individu de toute soumission devenant ainsi facteur de la Liberté.*

Jean-Michel Quillardet, Grand Maître du Grand Orient de France rappelait l'engagement de toujours des francs-maçons pour la République et la laïcité. S'adressant au gouvernement, il indiquait clairement que le GODF voulait l'application de la loi de 1905, toute la loi, rien que la loi, mais pas moins que la loi de séparation.

---

## La laïcité n'est pas une exception française

---

Babu Gogineni, directeur exécutif de l'IHEU proclamait que la laïcité n'est pas une exception française, mais qu'elle appartenait au patrimoine universel de l'Humanité. Il n'y a pas de démocratie sans laïcité et sans séparation des Eglises et de l'Etat. Et cela est valable sur tous les continents et dans tous les pays.

Christian Eyschen, secrétaire général de la Libre Pensée terminait ce meeting par le discours suivant : «*Il faudra bien que les gouvernements et les ministres comprennent enfin cette chose si évidente : la laïcité vit dans la conscience des millions de citoyens de ce pays ! Y toucher, c'est remettre en cause la démocratie et la République.*

*C'est à Paris, où a été décidée par trois fois la séparation des Eglises et de l'Etat que nous avons manifesté aujourd'hui. C'est à Paris, en 1795 sous la Convention, en 1871 sous la Commune et en 1905 sous la République, que nos aînés ont brisé l'alliance du trône et de l'autel, du politique et du religieux.*

*Ce sont les nôtres, les Emile Combes, Ferdinand Buisson, Aristide Briand, Jean Jaurès, Frédéric Desmons, Georges Clemenceau, tous libres penseurs d'hier, et qui ont fait œuvre de démocratie en instituant la pleine et entière liberté de conscience. Ce sont les nôtres, les libres penseurs d'aujourd'hui, à l'instar de leurs glorieux*

aînés, qui ont œuvré inlassablement, depuis quatorze mois, à faire de cette manifestation d'aujourd'hui cette démonstration d'action laïque.

Nous pouvons le dire avec fierté : aujourd'hui, une nouvelle fois, nous avons, ensemble, réuni ce qui était éparé pour en faire une force indissoluble pour la République, la Démocratie, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité !...

Alors, en leur nom, en tant que secrétaire général de la Libre Pensée, dépositaire d'un mandat qui a plus de 150 ans et qui a été donné par des générations entières de libres penseurs, je veux remercier tous les laïques, les syndicalistes, les militants ouvriers, les républicains authentiques, les francs-maçons qui ont su faire, ensemble, cette démonstration laïque...

Nous avons fait œuvre commune ensemble pour faire rentrer le centième anniversaire de la loi de 1905 dans l'Histoire. Aujourd'hui, ensemble, nous avons écrit une page de l'histoire qui fera date.

Mais cette bataille laïque n'est pas la dernière. La laïcité est toujours menacée dans notre pays. Elle est menacée par des gouvernements qui la bafouent, par des ministres qui veulent la détruire, par des Églises qui pillent les fonds publics.

Des milliards de fonds publics sont ainsi volés à l'École de la République pour financer l'école privée essentiellement catholique. Il y a toujours des ministres, hier Jack Lang, aujourd'hui Gilles de Robien, qui se font délivrer des indulgences papales et électorales avec l'argent public des citoyens de ce pays.

Il est un ministre, le sinistre de l'Intérieur qui vient de nommer une commission pour «toiletter» la loi de 1905 et pour l'adapter aux exigences cléricales de l'Union européenne. Cette commission doit rendre son rapport



La banderole de l'IHEU.

dans six mois avec des propositions pour démanteler encore plus la laïcité institutionnelle dans notre pays. S'appuyant sur les remises en cause anti-laïques décidées par le Régime de Vichy et jamais abrogées ensuite, le président de cette commission entend poursuivre le processus de destruction de la loi de 1905.

Nous ne les laisserons pas faire. Ils ne passeront pas, ils ne passeront plus. Nous allons poursuivre la mobilisation laïque

pour défendre la laïcité. Et puisque 2006 sera le centième anniversaire des inventaires décidés par la loi de 1905, l'inventaire nous allons le faire.

Avec tous ceux qui veulent continuer notre action commune, nous proposons de faire une gigantesque commission d'enquête sur les violations de la laïcité. Dans les communes, les départements, les régions, les administrations ; dressons ensemble l'inventaire des fonds publics détournés pour les religions et leurs œuvres.

Monsieur Sarkozy nous a donné rendez-vous dans six mois. A notre tour, nous lui donnons rendez-vous. Au mois de juin, les inventaires laïques convergeront vers les États généraux de la laïcité où nous informerons l'opinion publique de ce pays de l'état réel de la situation, des viols de la démocratie, des atteintes à la laïcité et des fonds détournés.

Et ensemble, nous déciderons de l'action commune à mener pour défendre, restaurer et promouvoir la laïcité de l'École publique et de l'État. Alors ensemble, tous ensemble, nous allons continuer à nous battre. Et on n'a pas fini d'entendre dans ce pays, le vieux mot d'ordre des libres penseurs, combattants pour l'émancipation de l'Humanité :

Ni dieu, ni maître ! A bas la Calotte ! Et vive la Sociale !»

## BULLETIN D'ABONNEMENT

### LES TARIFS SONT LES SUIVANTS :

- Un numéro : 6 € (£ 4)       Commande groupée par 5 n° : 25 € (£ 16)       par 10 n° : 45 € (£ 30)

### Abonnements (pour 3 ans) :

- 1 n°/an : 15 € (£ 10)       Commande groupée 5 n°/an : 70 € (£ 45)       10 n°/an : 125 € (£ 83)

Les demandes doivent être adressées au siège de l'IHEU (cochez la case correspondante) :

1 Gower Street, London WC1E 6HD, UK

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

## La Libre Pensée et l'élaboration de la loi

par Jean-Marc Schiappa

président de l'Institut d'Etude et de Recherche de la Libre Pensée

**D**e nombreux ouvrages ont été publiés à l'occasion du centenaire de la loi de séparation. Mais il est peu contestable que, pour une part non négligeable, ils accordent une part secondaire à la Libre Pensée dans l'élaboration puis dans le vote de cette loi.

Alors, qu'est-ce que la Libre Pensée ? A-t-elle à voir avec la séparation des Eglises et de l'Etat dans sa philosophie et dans la loi française ?

### Faire reculer l'influence des religions

Les premiers cercles de libres penseurs ont été fondés en 1847-1848 autour de Blanqui même si on trouve le mot «libre penseur» à notre connaissance pour la première fois en France dans une brochure anonyme de la Révolution<sup>(1)</sup>.

C'est une association, non un parti ; elle ne peut ni ne veut avoir l'homogénéité voulue par un parti politique. La Libre Pensée est donc par essence «diverse» ; Jean-Paul Scot a écrit «composite»<sup>(2)</sup> : elle regroupe ceux qui se reconnaissent dans la 1<sup>ère</sup> Internationale, les francs-maçons, les radicaux.

Elle va se définir comme une association «*démocratique, laïque et sociale*», pratiquant le libre examen.

Elle regarde les religions comme les pires obstacles à l'émancipation de la pensée ; elle les juge erronées dans leurs principes et néfastes dans leur action.

Elle est donc attachée à tout ce qui peut faire reculer l'influence des religions et, plus particulièrement, elle est attachée à la «laïcité» c'est-à-dire, pour reprendre la belle formule de Victor Hugo «*l'Etat chez lui, l'Eglise chez elle*», c'est-à-dire, non pas comme le laissent dire certains hommes politiques, le droit de croire ce que l'on veut mais le droit organisé de croire ou de ne pas croire, l'absolue liberté de conscience.

Et ce n'est pas sans un certain étonnement que l'on peut lire : «*La liberté des cultes... sous-entend obligatoirement la liberté de conscience*»<sup>(3)</sup>. Mais une telle définition priverait de liberté de conscience ceux qui n'ont pas de cultes ! Cela veut dire que les incroyants (comme les agnostiques et les croyants sans culte) n'ont pas de conscience ! C'est l'inverse même de la liberté de conscience qui ne peut s'étendre qu'à tout le monde.

Nous avons suffisamment souvent polémique avec J. Lalouette pour la citer ici et lui donner raison quand elle écrit : «*Toutes les associations nationales de Libre Pensée... fondées entre 1879 et 1902 militèrent en faveur de la suppression du budget des cultes et de l'ambassade française au Vatican, de l'abrogation du Concordat et de la séparation des Eglises et de l'Etat*»<sup>(4)</sup>. C'est simple, c'est précis, c'est net. Voici une netteté qu'il eut été agréable de retrouver ailleurs.

Rappelons que les élections de 1898 puis de 1902 ont donné une majorité au Bloc des Gauches, que la situation internationale pose également ce problème.

Fin 1902, est décidée la création d'une commission parlementaire pour discuter de la séparation ; elle ne sera élue

que le 11 juin 1903, huit mois après.

Un historien interroge : «*Qui aurait pu prédire en 1902 que la séparation... serait adoptée à la fin de la législature* ? »<sup>(5)</sup>.

Oui, quel est ce mystère entre 1902 et 1905 ?

Que s'est-il passé entre temps ?

Il y a la proposition de loi de Francis de Pressensé soutenue par Briand, Jaurès et bien d'autres, le 7 avril 1903.

C'est dans cette situation que prend place un événement majeur : la journée du 17 mai 1903.

Le journal libre penseur *l'Action* lance, le 8 mai, l'appel pour la tenue de réunions publiques le 17 mai en faveur de la séparation. C'est l'historien Maurice Gelbard qui est, en l'état actuel des sources, le plus précis : «*De l'ordre de six cents réunions publiques y compris dans de petites localités, parfois plusieurs dans la même ville (37 à Paris) en fonction des sensibilités différentes, souvent avec des centaines voire des milliers de participants*»<sup>(6)</sup>. Rappelons que l'appel à cette journée est du 8 mai, neuf jours auparavant !

*Mais s'il n'y avait pas eu cet élan républicain, peu ou pas rapporté par les autres journaux, il n'y aurait peut-être pas eu, 3 jours plus tard, 247 députés pour voter la séparation alors que 278 s'y opposaient.* «Il n'y a plus que 30 députés à convaincre» se réjouissait Gustave Hubbard. Et dans les jours qui suivirent, entre le 26 mai et le 25 juin, 5 propositions de loi furent déposées. Il n'y avait eu, jusqu'alors que celui de M. de Pressensé et il faudra attendre le 10 novembre 1904 pour le projet gouvernemental. La commission présidée par Ferdinand Buisson et rapportée par Aristide Briand, décidée le 20 octobre 1902, aurait sans doute encore attendu au-delà du 18 juin pour entamer ses travaux puisqu'elle avait pour mission d'étudier les propositions», conclut Maurice Gelbard.

### La séparation est en marche

Peu après, se tient le congrès mondial de la Libre Pensée à Rome du 20 au 22 septembre 1904.

Entre autres, il adopte la motion suivante présentée par Emile Chauvelon : «*Il y a un important mouvement en France en ce moment vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat et ce serait l'occasion, par la tenue d'un Congrès international de Libre Pensée en France, d'aider à ce mouvement et de stimuler le Gouvernement dans la réalisation de cette séparation tant désirée*»<sup>(7)</sup>. Le congrès décide donc que le Congrès mondial de 1905 se tiendra à Paris.

Et, surtout, voici quel sens il donne à l'action des libres penseurs : une motion issue de la commission ad hoc affirme :

«*Le congrès réclame la séparation intégrale des Eglises et de l'Etat, comme une conséquence logique de la liberté de conscience et du droit égal qu'a tout être humain au respect de sa croyance.*

*Les pouvoirs publics ne peuvent intervenir en aucune manière pour favoriser ou entraver l'exercice d'un culte*

ou la manifestation d'une opinion quelconque. La séparation des Eglises et de l'Etat entraîne naturellement la laïcisation de tous les services publics.

Le congrès invite tous les libres penseurs à une action énergique pour faire consacrer ces principes dans la législation de leur pays. Ils félicitent la France de l'exemple qu'elle donne actuellement en réclamant cette réforme. Il espère qu'elle ira jusqu'au bout de cette œuvre d'émancipation humaine».

Ce texte, malgré les réticences de quelques-uns, est adopté et il va inspirer directement la loi par la philosophie qui le construit : «Il n'est pas demandé, à une écrasante majorité, de faire une loi d'exception contre les religions. Un seul mot d'ordre : la loi commune pour tous»<sup>(8)</sup>, (le rapporteur du Congrès dit «faire rentrer [les Eglises] dans le droit commun»).

On est bien loin d'une position de nationalisation des biens des Eglises, position par ailleurs qui s'est exprimée, au congrès de la Libre Pensée mais aussi dans le parti radical, les groupes socialistes, dans l'ensemble du mouvement ouvrier et démocratique.

Donc s'est constituée la commission des 33 parlementaires avec 17 députés anti-concordataires parmi lesquels 5 dirigeants de premier plan de la Libre Pensée dont Buisson son président et Briand membre de la Commission exécutive.

Le président de la Commission... est Ferdinand Buisson, président de l'Association Nationale des Libres Penseurs. Le rapporteur est Aristide Briand, lui aussi éminent libre penseur. La position officielle de la Libre Pensée est décidée dans une assemblée, le 21 mars 1905, réunie au siège du Grand Orient de France. Elle invite la Chambre, «à élaborer sans retard et sans interruption, une loi de séparation des Eglises et de l'Etat», selon des indications précises que Ferdinand Buisson déposera à la Chambre. Ferdinand Buisson explique : «Nous nous sommes battus, nous nous battons pour savoir qui de l'Eglise ou de la Révolution, en ce moment aura le dernier mot en France»<sup>(9)</sup>.

Si quelques députés libres penseurs ont essayé, en vain d'ailleurs, de tirer la loi dans un sens antireligieux, (en contradiction avec le Congrès de Rome, d'ailleurs), d'autres libres penseurs et non des moindres (Buisson, Briand, Pressensé, Jaurès) ont pesé de tout leur poids dans la discussion.

Briand plus d'une fois rappela qu'il était libre penseur et retournait contre ses contradicteurs leurs propres arguments. Ainsi, contre Allard qui entendait déposer une loi de suppression des Eglises par l'Etat, Briand répondait «nous libres penseurs» ou «moi qui suis libre penseur».

Quand le socialiste Allard demande que la loi «brise le bloc romain» et, de ce fait, demande aux catholiques de rompre individuellement avec le pape, Briand a beau jeu de répondre : «S'il fallait donner un nom au projet de M. Allard, je crois qu'on pourrait justement l'appeler un projet de suppression des Eglises par l'Etat. Evidemment mon ami Allard a le désir très vif que l'Eglise, que la religion elle-même disparaisse. Seulement, au lieu de comp-

ter pour atteindre ce but sur le seul effort de la propagande, sur la seule puissance de la raison et de la vérité, M. Allard dans sa hâte d'en finir avec la religion se tourne vers l'Etat et l'appelle au secours de la Libre Pensée ; il lui demande de mettre l'Eglise dans l'impossibilité de se défendre ; il le somme de commettre, au service de la Libre Pensée, la même faute qu'il a commise au service de l'Eglise et que nous n'avons cessé, nous, libres penseurs de lui reprocher. Cela, ce n'est pas la conception de la Libre Pensée, du moins telle que je la comprends».

Il ajoute un peu plus tard : «Jamais, à aucun moment, je n'ai voulu supposer qu'il pût se trouver dans le parti républicain, surtout dans la Libre Pensée, des hommes animés de telles intentions».

Il peut être même brutal : «Ce qu'ils veulent simplement [les libres penseurs], c'est que vous arrachiez à l'Eglise le bouclier officiel derrière lequel elle peut s'abriter contre les efforts de la pensée libre, ce qu'ils ont le droit d'exiger, c'est que l'Etat les mette face à face avec l'Eglise pour lutter à armes égales... Si vous voulez que la raison libre ait un abri, construisez-le-lui, mais n'essayez pas de la faire coucher dans le lit de l'Eglise. Il n'a pas été fait pour elle»<sup>(10)</sup>.

De ce point de vue, parler des quelques libres penseurs comme Allard ou Hubbard comme des «adversaires» de Briand qui auraient constitué avec la droite cléricale «deux rangées d'écueils», c'est pour le moins sommaire. Ne pas dire qu'ils ont voté pour la loi, alors que c'est cela qui compte en définitive dans un débat législatif est un bien curieux oubli<sup>(11)</sup>. Puisque vote il y eut et que les députés libres penseurs, sans exception, votèrent cette loi. Citons, par exemple, le radical-socialiste Bepmale qui avait émis nombre de réserves : «Nous la voterons parce que nous la considérons comme une loi provisoire, destinée à marquer une étape nécessaire...»<sup>(12)</sup>.

Ils faisaient partie du camp des vainqueurs. Ecrire comme le fait *Le Monde* que les libres penseurs étaient hostiles à la loi, c'est oublier (ou vouloir faire oublier) que l'hostilité, la violence, la véhémence (*vehementer nos*) est venue de la papauté.

Du 3 au 7 septembre 1905 se tient le Congrès international de la Libre Pensée au palais du Trocadéro à Paris.

## Un intérêt primordial pour la République

La 3<sup>e</sup> commission du Congrès est consacrée à la séparation des Eglises et de l'Etat. Emile Chauvelon, organisateur de ce Congrès et qui en présente les travaux, écrit : «La Libre Pensée française... vient de fournir un effort prolongé et considérable... Si, par impossible, cet effort n'aboutissait pas rapidement à un résultat avant la fin de la présente législature, la Libre Pensée française n'hésiterait pas à resserrer les liens de sa puissante coalition nationale et internationale qui s'est affirmée à Rome et à Paris»<sup>(13)</sup>. Tabouriech présente au Congrès la motion : «Le Congrès, regrettant, d'une part, que le texte voté par la Chambre



Aristide Briand  
à la tribune de l'Assemblée  
nationale.

ne soit pas en toutes ses dispositions conforme aux principes de notre droit et qu'il soit très éloigné de l'idéal des libres penseurs,

Mais estimant, d'autre part, que la mise en application du régime de séparation avant la fin de la législature est d'un intérêt primordial pour la république et pour la Libre Pensée (souligné par nous),

Emet le vœu que le Sénat, dans le libre exercice de sa prérogative, s'inspire avant tout de cette nécessité d'obtenir un vote définitif avant le 31 décembre prochain» (14).

Cette motion est votée à l'unanimité et, d'ailleurs, le Sénat vote rapidement le texte de l'Assemblée. Ceci, au passage, souligne, une fois de plus le rôle des libres penseurs.

Ce n'est pas non plus un hasard si le rapporteur de la loi au Sénat est un autre membre de la commission exécutive de l'Association nationale de Libre Pensée (Maxime Lecomte).

Combien de libres penseurs éminents voit-on ainsi agir pour la séparation avant le débat, pendant le débat et après le vote, puisque le vote au Sénat a eu lieu le 6 décembre et la promulgation le 9 !

On ne peut écrire que les libres penseurs «n'avaient pas complètement lieu de se féliciter» de la loi de séparation (15).

Bien plus pertinente nous paraît l'appréciation écrite par un auteur récent qui attribue à la Libre Pensée «le mérite... d'avoir discipliné et fédéré ces mouvements peu structurés pour appuyer sans fléchir la longue marche vers la séparation» (16).

PS : Ce texte est l'essentiel d'une communication prononcée au colloque d'Avignon «Les lumières voilées», 1<sup>er</sup> octobre 2004. le texte intégral est publié in «La laïcité face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle» (sous presse).

(1) Sur l'histoire de la Libre Pensée, mentionnons deux ouvrages édités par l'IRELPA 1905 ! *La séparation des Eglises et de l'Etat* (direction J.-M. Schiappa), Ed. Syllepse, Paris, 642 p., février 2005. *Actes du colloque*

*international de l'IRELPA «De la pensée libre à la Libre Pensée»* 27-28 mars 2001, Paris, 2002 (direction N. Bossut, J.-M. Schiappa). J. Lalouette est l'auteur de *La Libre Pensée en France 1848-1940*, A.Michel, 2001 (rééd.).

(2) Jean-Paul Scot, *L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle*, Points Seuil, 2005, p.143.

(3) J. Lalouette, *La Séparation des Eglises et de l'Etat, Genèse et développement d'une idée 1789-1905*, Seuil, 2005 (infra, *La Séparation...*), p.370.

(4) J. Lalouette, *La Séparation...*, p.341. Sur l'appréciation critique des travaux de J. Lalouette, par exemple, Jean-Marc Schiappa, «postface» aux Actes du colloque international de l'IRELPA «De la pensée libre à la Libre Pensée» 27-28 mars 2001, Paris, 2002 ; Jean-Marc Schiappa, communication «Un athée communiste en Révolution : l'exemple de Sylvain Maréchal» au colloque Joseph Turmel Rennes, 13 décembre 2003 in Actes du colloque Rennes, 2003, pp.53-66 ; Jean-Marc Schiappa, «Un scandale à Vendôme en 1912 ?» in *L'idée Libre*, n°265, pp.25-27 ; L.Couturier «La Libre Pensée et les femmes, les femmes et la Libre Pensée» in *1905!*, pp.191-195 ; G. da Silva, «Lalouette ne fait pas la Libre Pensée» in *La Raison*, n°494.

(5) J.-P.Scot, op. cit, p.175.

(6) M.Gelbard, «La journée du 17 mai 1903» in *1905 !*, pp.105-110.

(7) Compte rendu officiel (archives IRELPA), p.149. J. Lalouette dans *La Libre Pensée en France 1848-1940* ne dit rien de cette importante motion (même oubli dans *La séparation...*, p.395-396). Encore plus étonnant, le même auteur ne mentionne pas le congrès mondial de Rome en 1904 avec «les congrès universels de Paris 1881, 1889 et 1905 ; du congrès universel de Madrid, en 1982» qui ont abordé la séparation (*La séparation...*, p.346) alors qu'il est traité p.395 !

(8) Ch.Eyschen, «A propos de l'article 4 de la loi de 1905» in *La Raison*, n°499.

(9) Ch.Eyschen, in *La Raison* n°497, p.22.

(10) Sur les débats, voir N.Perron, «Débats parlementaires relatifs à la loi de séparation», in *1905!*, pp.219-250, dont ces citations sont tirées.

(11) J. Lalouette, *La Libre Pensée...*, p.267 ; de même, qualifier la situation de Briand «d'équivoque» dans ses rapports avec la Libre Pensée.

(12) Cité par B.Oudin, Aristide Briand, Perrin, 2004, extrait in *1905!*, p.135.

(13) Compte rendu du Congrès de Paris, 1905, (archives IRELPA), p.9. On cherchera en vain le nom de Chauvelon dans J. Lalouette *La Libre Pensée...*

(14) ibidem, p.140.

(15) J. Lalouette *La Libre Pensée...*, p.269.

(16) J.-P.Scot, op. cit., p.145.

## Les remises en cause de la loi de 1905 de Vichy à la V<sup>e</sup> République

par Christian Eyschen, secrétaire général de la Libre Pensée



Après la défaite consommée en juin 1940, l'Eglise et le Maréchal Pétain vont s'attaquer de concert à la laïcité de l'Ecole et de l'Etat. Un extraordinaire dispositif législatif antilaïque va prendre corps entre 1940 et 1944, dont l'essentiel est encore maintenu de nos jours.

- 15 juillet 1940 : les cardinaux écrivent à Pétain pour faire rétablir l'enseignement des religions à l'Ecole publique.

- Octobre 1940 : les écoles normales sont supprimées.

- 6 décembre 1940 : l'Etat Français décide que «les devoirs envers Dieu» seront enseignés à l'Ecole publique.

- 6 janvier 1941 : est décidé l'enseignement facultatif des religions à l'Ecole laïque.

- 5 février 1941 : tous les biens mis sous séquestre par la loi de 1905 sont rendus à l'Eglise. Là, où les catholiques n'avaient pas constitué d'association culturelle pour les gérer, la III<sup>e</sup> République les avait fermés. Ces bâtiments religieux, Pétain les rend à l'Eglise, parmi ces biens immobiliers : la grotte de Lourdes et l'Evêché d'Autun. Cette loi ne sera pas abrogée à la

Libération. L'Eglise redevient une puissance immobilière et le restera.

- 1941 : les évêques écrivent à Pétain pour que soit conclu un nouveau concordat avec le Vatican.

- 2 novembre 1941 : une loi décide que les écoles privées catholiques seront subventionnées par les fonds publics. Plus tard, les Caisses des Ecoles publiques seront tenues de financer les écoles privées.

- 8 avril 1942 : une loi abroge la loi de juillet 1904 sur les congrégations. Celles-ci reviennent en masse en France et y resteront, puisqu'à la Libération, la loi de 1904 restera abrogée et la loi de Pétain maintenue.

- 25 décembre 1942 : est votée une loi qui donne la capacité civile et testamentaire aux associations culturelles catholiques. C'est la loi de 1905 qui l'avait interdite pour empêcher que les prélats continuent de faire le siège des mourants pour arracher des dons à l'Eglise, moyennant un passeport pour «l'au-delà». Cette loi pétainiste ne sera pas abrogée à la Libération. Quand l'Eglise catholique reçoit aujourd'hui le denier du culte,

des dons et des legs, c'est au nom d'une loi de Vichy.

- 3 janvier 1943 : une loi décide que tous les frais d'entretien des églises seront à la charge des communes. Cette disposition sera abrogée à la Libération, mais facilement contournée depuis.

### Paris à l'heure de Vichy

L'essentiel des dispositions antilaïques du maréchal Pétain sont donc toutes maintenues depuis la Libération. Il ne s'est trouvé aucun gouvernement, ni aucun parti au pouvoir, qui ait eu le courage, ni surtout la volonté d'en finir avec l'héritage clérical de Vichy. Au contraire, les gouvernements de la V<sup>e</sup> République vont amplifier les facilités accordées à l'Eglise catholique. La loi de 1905 avait interdit aux religions d'être des puissances mobilières, immobilières, foncières et financières. Pétain et de Gaulle vont en finir avec cette volonté.

En 1987, le *Canard enchaîné* publie un dossier retentissant sur la puissance financière de l'épiscopat catholique. Il établit, sans jamais être démenti, que dans la «cornette d'or» (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Paris), l'Eglise possède des biens immobiliers d'une valeur d'un milliard de francs. A un siècle de distance, c'est le retour du milliard des congrégations. En terme de poker, on pourrait dire que l'Eglise s'est «refaite» !

### La V<sup>e</sup> République au service du goupillon

En 1987 est débattue la loi Coluche qui vise à permettre une aide fiscale pour ceux qui financent les associations caritatives. L'idée est simple et discutable. Il faut défiscaliser les dons pour les associations qui aident les pauvres, vu la carence des services publics en la matière.

Le lobby catholique va agir. Non seulement, il fait inscrire les associations caritatives catholiques dans la liste des associations qui bénéficient de cette mesure, mais de plus, il y fait rajouter «le denier du culte». Cette association, pourtant, n'a qu'un seul but : permettre le fonctionnement du culte. L'inverse de la loi de 1905 qui prohibe tout financement direct ou indirect des religions !

Personne, à droite comme à gauche, ne trouve rien à y redire. Les conséquences sont simples : en 1987, quelqu'un qui verse 100 F au denier du culte, se verra diminuer son impôt de 40 %. A la même époque, les cotisations syndicales ne sont déductibles qu'à hauteur de 25%. Où est l'égalité des citoyens devant l'impôt ?

En 1993, le gouvernement de cohabitation rehausse le montant à 50%. Aujourd'hui, il est de 60 % du don défiscalisé. Il s'agit bien, par le biais d'une mesure fiscale dérogatoire à l'égalité des citoyens, de financer indirectement les Eglises. Et les mêmes, la main sur le cœur, nous jurent aujourd'hui leur fidélité à la loi de 1905 qu'il «faudrait tout juste aménager». Comme Tartuffe, ils nous disent «cacher ces religions que nous ne saurions voir».

### L'Ecole publique en butte à l'offensive antilaïque

Des lois Marie-Barangé, sous la IV<sup>e</sup> République aux lois Debré, Guerneur, Chevènement, Lang et Bayrou, l'arsenal clérical ne vise qu'à accentuer le financement public de l'enseignement privé à 90% catholique. Aujourd'hui, c'est le budget équivalent à 200 000 postes (charges sociales comprises) qui est volé du budget de l'Ecole publique pour financer directement son concurrent, l'école catholique essentiellement.

Pire encore, de la loi Haby à la loi Jospin, c'est le modèle de l'école privée, son fameux caractère propre avec l'intrusion des usagers (parents, élus, entreprises, religions, etc.) qui va devenir le modèle à réaliser.

Il appartiendra ensuite à Jack Lang, par le biais du rapport de Régis Debray, de mettre en œuvre le programme de Pétain : enseigner les religions à l'Ecole publique. Luc Ferry et François Fillon n'auront plus qu'à suivre le chemin tracé par les affidés de Vichy et de Bruxelles.

## Soutenez l'Internationale Humaniste

## Soutenez l'IHEU

En soutenant l'IHEU, vous aidez à la promotion de l'Humanisme à travers le monde. Tou ceux qui soutiennent l'IHEU reçoivent gratuitement *International Humanist News*, revue de l'IHEU.

### Je soutiens l'IHEU à titre individuel

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Code postal :..... Pays :.....

Tél. : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Langues parlées : .....

Année de naissance : .....

Profession : .....

Associations humanistes dont vous êtes membre : .....

.....

### Je soutiens l'IHEU :

- Par un don annuel (€ 30 ou US \$50 payable en janvier)
- Par un don unique (€ 400 ou US \$650 payable en une seule fois)
- Membre du «club des 100» de l'IHEU (engagement de verser € 340 ou US \$500 chaque année pendant 3 ans)
- Don au fonds spécial IHEU (pour assurer l'avenir de l'IHEU)
- Don pour des campagnes de l'IHEU (Droits de l'Homme, problème de la séparation religion-Etat)

### Modalités de paiement :

- Chèque de € ..... à l'ordre de : International Humanist and Ethical Union
- Virement au compte de l'IHEU N° 50958840. Barclays Bank (code agence 20-41-41), Holborn, Londres.
- Carte de crédit :
  - Master Card / Visa / Delta / Switch
  - N° de carte : .....
  - Date d'expiration : .....
  - Nom du détenteur de la carte : .....
  - Signature : .....
  - Date : .....

(Notez que pour les règlements internationaux, la carte de crédit est le moyen le plus pratique. Les virements bancaires impliquent des frais parfois élevés).

**A renvoyer ou à faxer à :**  
**IHEU , 1 Gower Street**  
**London WC1E 6HD, UK**  
**Fax 00 44 20 7631 3171**



De gauche à droite : Le Conseil Economique et Social (Congrès mondial pour l'Athéisme et la Pensée libre du 4 juillet 2005) • Le Palais de l'UNESCO (XVI<sup>e</sup> Congrès Humaniste Mondial les 5 et 6 juillet)  
• Le Pont Neuf • La Cour d'Honneur de la Sorbonne (Assemblée générale de l'IHEU du 7 juillet)